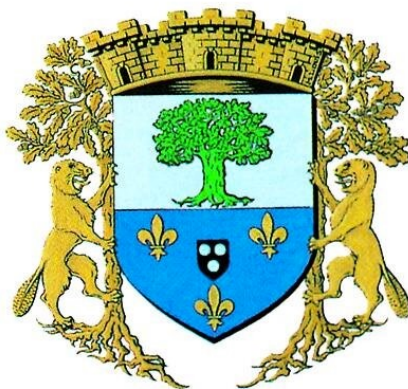




Commune de Verrières-le-Buisson

Rapport d'orientations budgétaires

2026

24 Novembre 2025

Cadre des discussions budgétaires en cette fin d'année 2025

Un environnement international instable, affectant les perspectives de croissance

- La croissance mondiale abasourdie par la guerre tarifaire « trumpienne »
- Une inflation se rapprochant des cibles mais questionnée par ces guerres commerciales

Des conditions de financement à la détente moins rapide, particulièrement en France au regard de la situation politique agitée

- Une décélération des taux contrecarrée par la hausse des marges bancaires
- Des comptes publics dégradés peinant à être redressés, qui affectent la qualité de la signature française sur le marché obligataire

Des finances locales en meilleure forme que celles de l'Etat, mais sous contrainte depuis 2025

- Des ratios financiers du bloc local en léger effritement (excepté des difficultés plus marquées pour les départements), cible de gestionnaires étatiques impécunieux
- Un atterrissage 2025 pied sur le frein ?

Projet de Loi de finances 2026 : passage à la vitesse supérieure dans le rabetage du bloc local ?

- Loi de finances 2026 initiale : des mesures massives de ralentissement de la dépense locale, allant jusqu'à rogner l'autonomie financière ?
- Quel avenir pour ces orientations ? Une certitude, des turpitudes dans l'adoption

Positionnement de VLB à l'orée 2026

- Ratios à fin 2025
- Projections et tendances à 2032

1. Un environnement international instable, affectant les perspectives de croissance

ROB 2026 VLB

Une croissance abasourdie

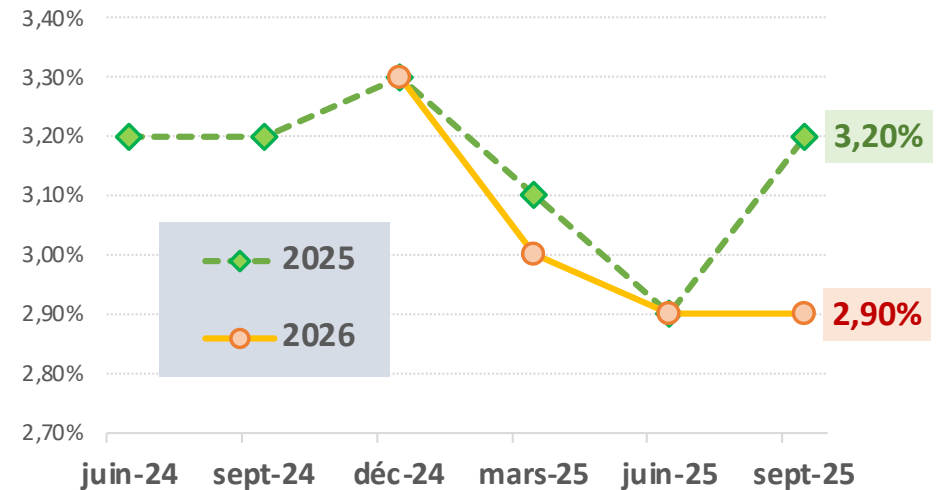
=> La guerre tarifaire erratique enclenchée par le Président Trump en 2025 : un travail de sape du commerce mondial, et du multilatéralisme

=> Une atteinte aux ressorts de la croissance économique, qui goûte peu d'un climat d'incertitudes (impact des tarifs douaniers US sur la croissance française estimé à -0,3pt de PIB en 2026, après -0,1pt en 2025)

=> Un enlisement du conflit russo-ukrainien, poussant la Russie à jouer les trouble-fête en Europe

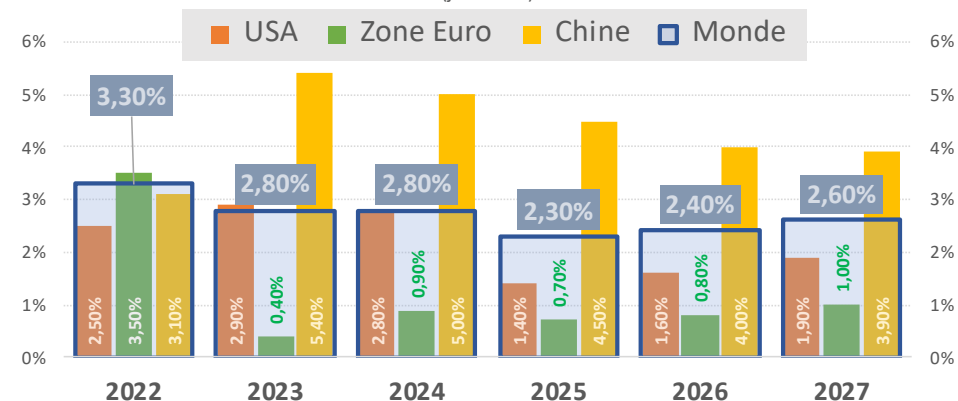
=> Des risques nouveaux : bulles spéculatives sur l'IA, déréglementation financière à marche forcée...

Pronostic de l'OCDE pour la croissance mondiale



Prévisions de croissance de la Banque mondiale

(juin 2025)



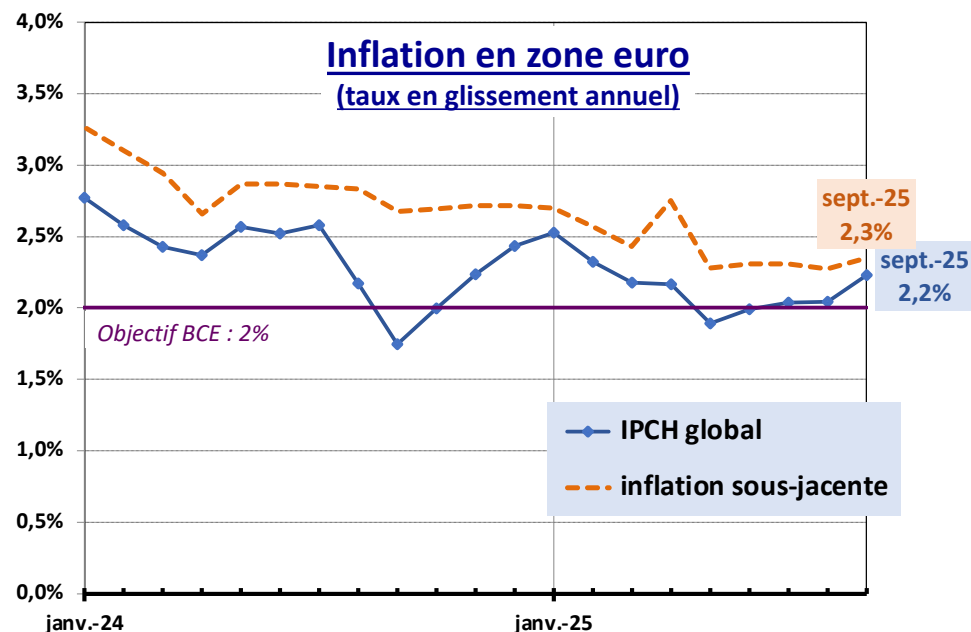
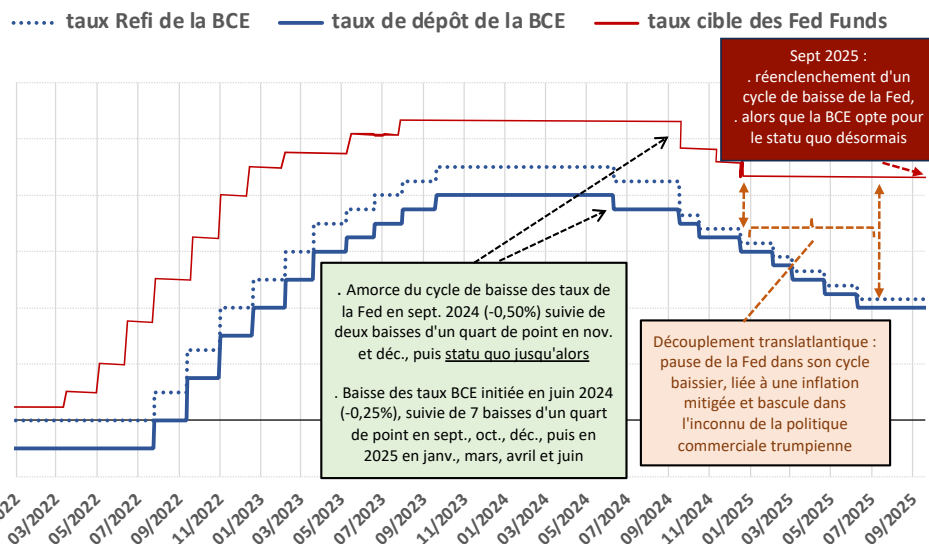
1. Un environnement international instable, affectant les perspectives de croissance

ROB 2026 VLB

Un retour à la cible d'inflation en zone Euro, pari gagné de la stratégie de resserrement monétaire de la BCE, mais des persistances inflationnistes en Amérique

=> *Un cycle inflationniste stoppé, et une inflation revenue à l'objectif cible en zone Euro*
=> *Légère remontée en cette fin d'été, d'abord le fait d'une effet base sur les prix énergie*
=> *Une situation outre-atlantique en découplage avec l'Europe (pressions inflationnistes encore présentes – longue pause sur la baisse de taux à la suite de l'élection US) mais qui devrait se résorber (la Fed reprenant un cycle de baisse pour préserver le marché de l'emploi)*

Évolution des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et de la Réserve Fédérale américaine depuis 2022

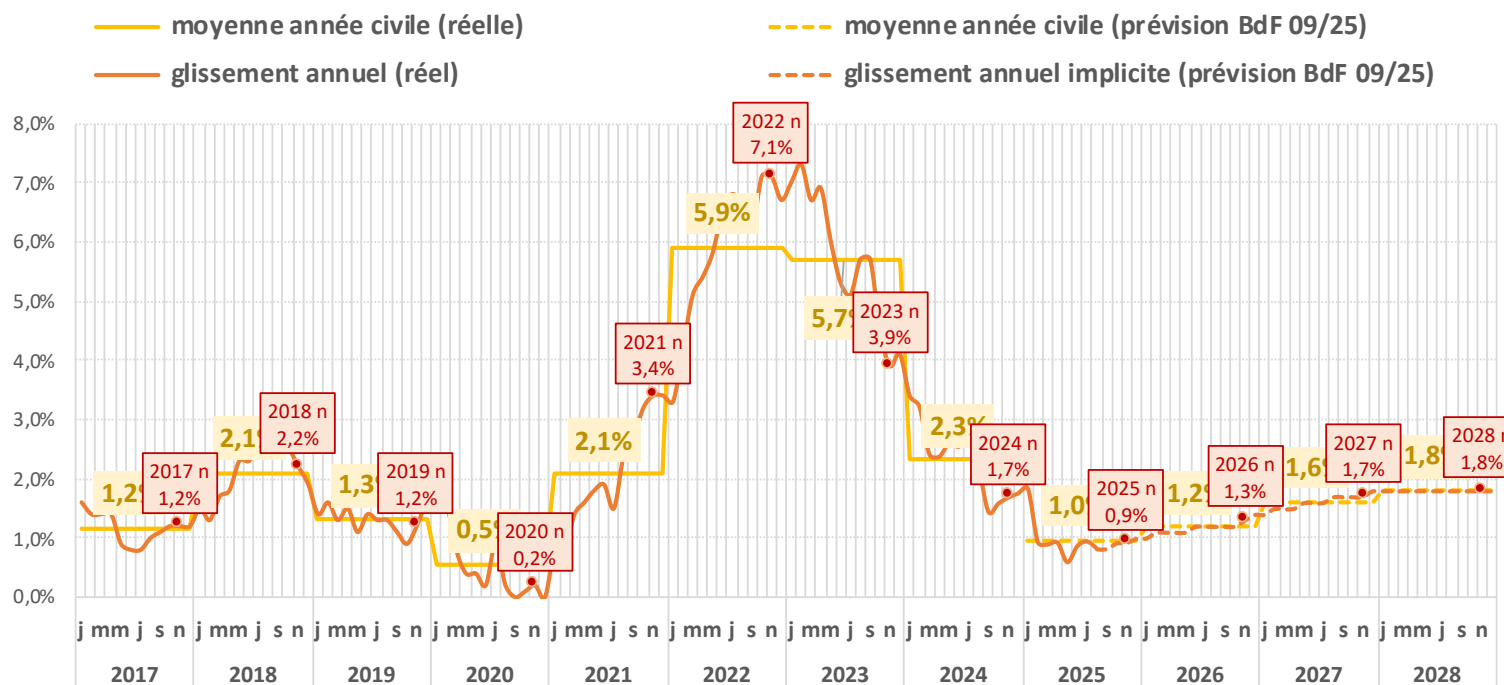


1. Un environnement international instable, affectant les perspectives de croissance

ROB 2026 VLB

=> Conséquence de la baisse de l'inflation : une « faible » revalorisation des bases fiscales attendue en 2026

inflation année civile et glissement annuel (IPCH France)



coefficient de revalorisation
des bases fiscales pour 2026

2025	2026	2027
+1,7%	+1%	+1,3%



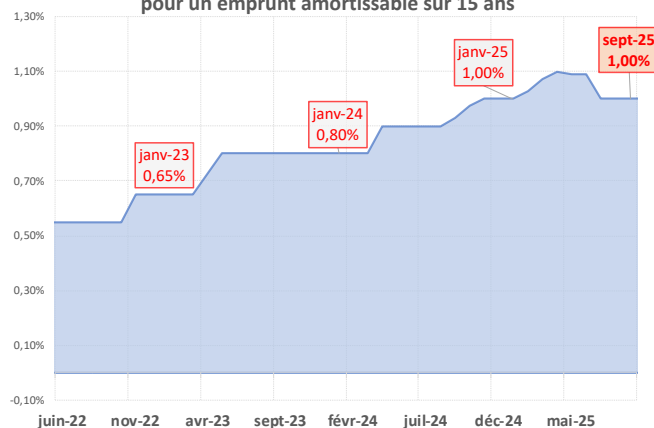
2. Des conditions de financement à la détente moins rapide, particulièrement en France à la situation politique agitée

ROB 2026 VLB

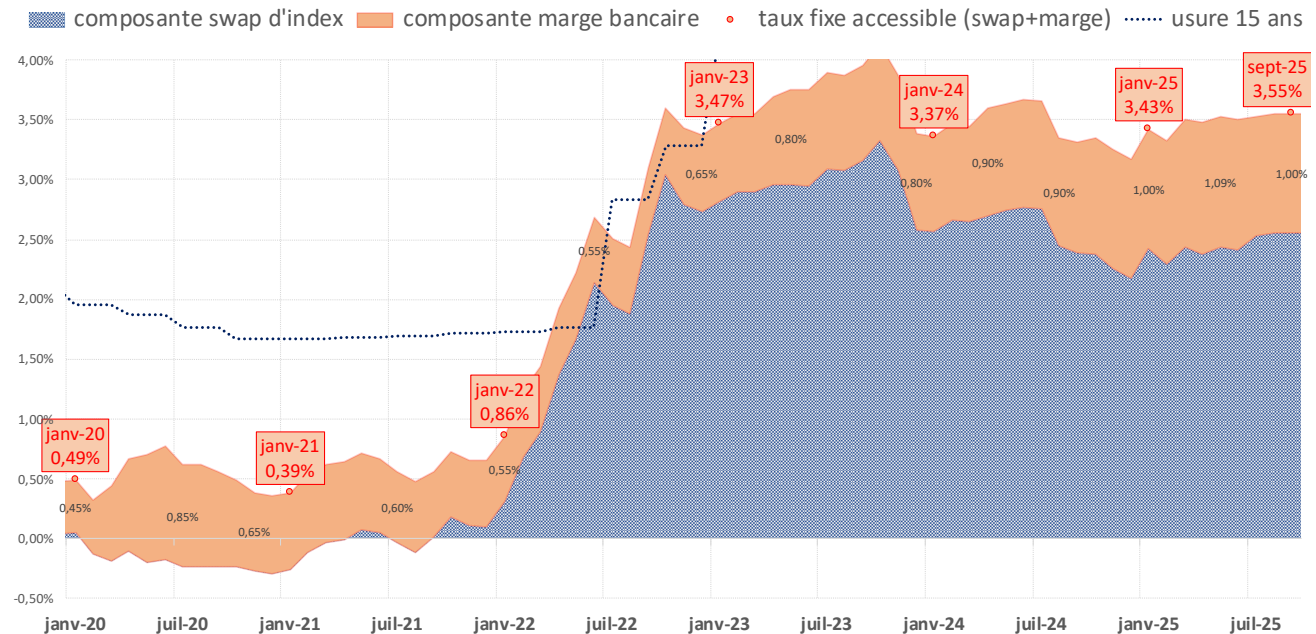
Des baisses de taux depuis un an contrecarrées par une réhausse des marges bancaires

- ⇒ Des conditions accessibles aux collectivités, dégradées ces derniers mois
- ⇒ Invitation à privilégier les durées d'emprunt plus ramassées et les produits à taux variables, pour éviter de figer en taux fixe une situation détériorée

Marge sur Euribor accessible aux collectivités depuis 2022 pour un emprunt amortissable sur 15 ans



Taux fixes (15 ans amortissables) proposés aux collectivités depuis 2020



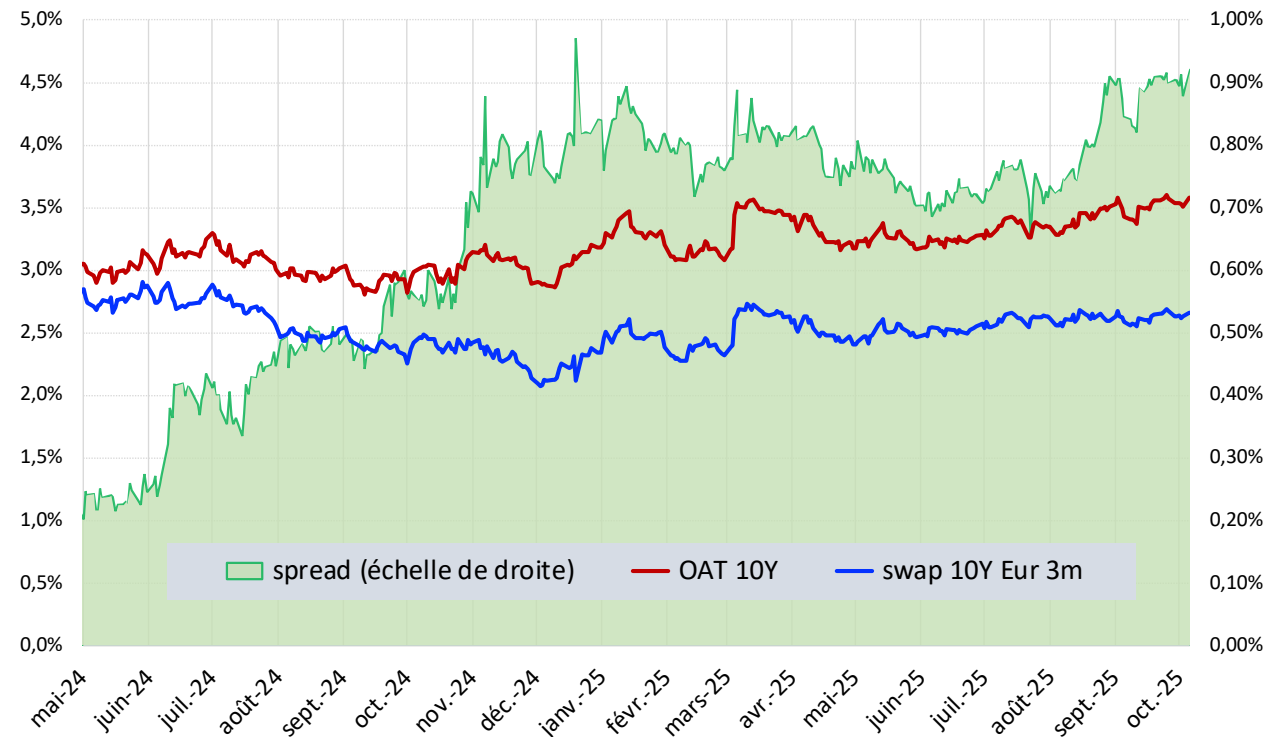
2. Des conditions de financement à la détente moins rapide, particulièrement en France à la situation politique agitée

ROB 2026 VLB

Une instabilité de la situation politique, accentuée depuis la dissolution ratée de juin 2024, qui pèse sur l'OAT, reflet du coût de financement de l'Etat français

=> Un renchérissement des marges résultant de la pression exercée sur les émetteurs obligataires par l'écart grandissant entre le swap d'Euribor et l'OAT, suite à la perte de confiance dans la capacité de l'Etat français à réagir à une situation financière fragilisée

Comparaison entre rendement de l'OAT et taux de swap Euribor à 10 ans depuis la dissolution de juin 2024



2. Des conditions de financement à la détente moins rapide, particulièrement en France à la situation politique agitée

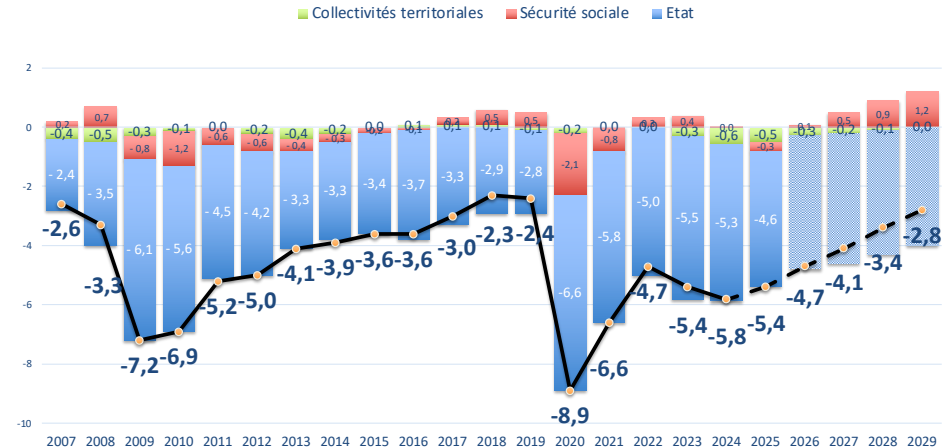
ROB 2026 VLB

A la source de ce renchérissement des marges, des comptes publics nationaux nettement dégradés, qui peinent à se redresser :

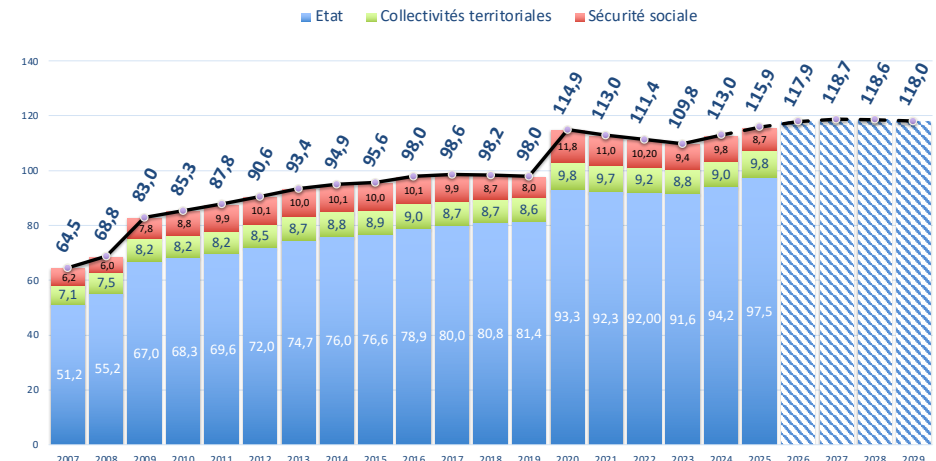
=> Un déficit public 2024 qui a échappé à toute vigilance, à -5,8%, et un recalage de l'objectif de retour sous les -3% en 2029...

=> La dette publique nationale, à plus de 3300 Mds€, avance vers les 120% du PIB...

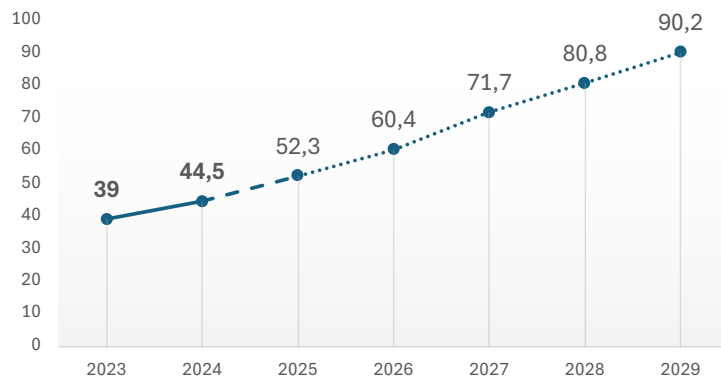
Evolution du déficit public (en % du PIB)



Evolution de la dette publique (en % du PIB)



Charge de la dette de l'Etat (en Mds€)

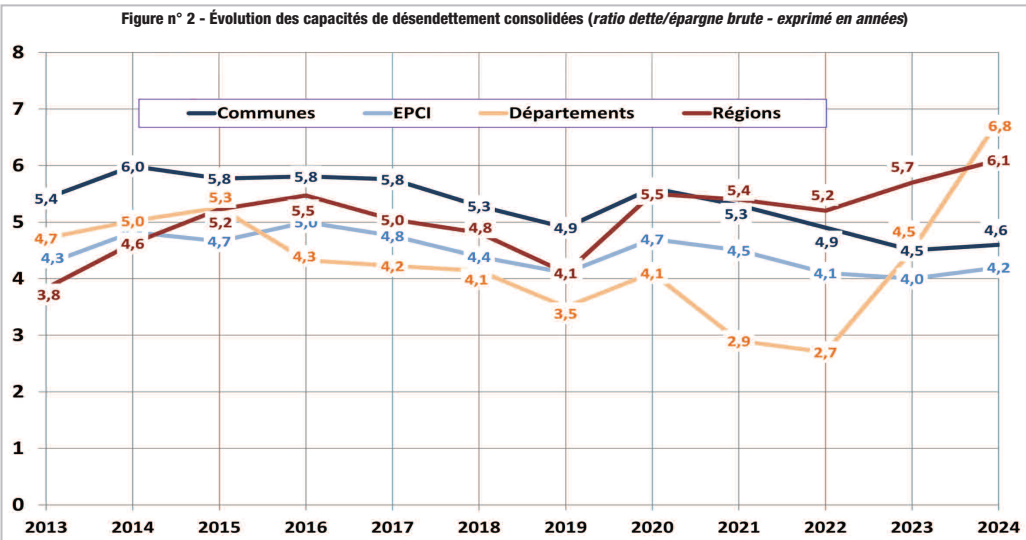
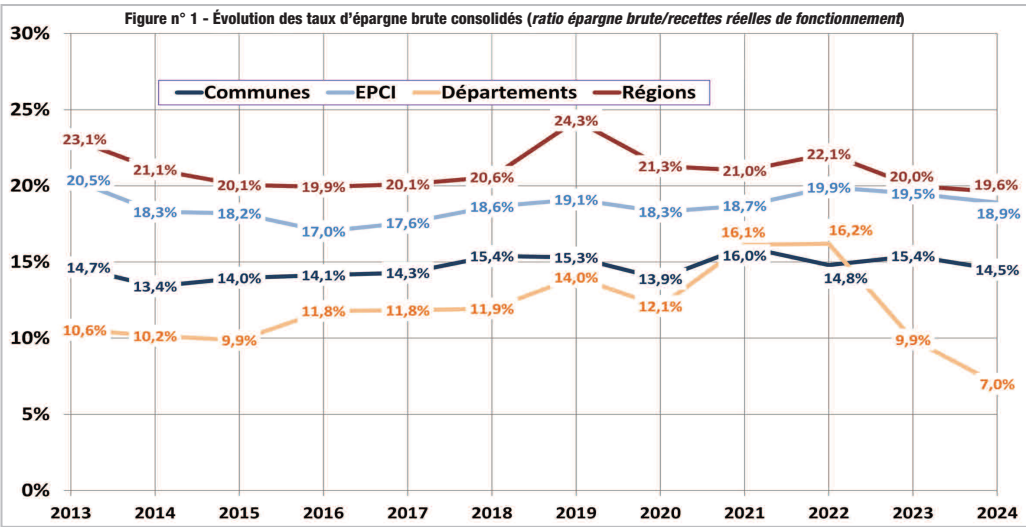


3. Des finances locales en meilleure forme que celles de l'Etat, mais sous contrainte depuis 2025

Effritement contenu observé en 2024, mais une évolution toutefois différenciée selon les échelons

=> les comptes 2024 publiés montrent un effritement restant globalement modéré des ratios financiers des collectivités locales en 2024

=> À l'exception des départements qui enregistrent un fort contrecoup lié à la conjoncture économique difficile (recul du marché immobilier, décélération des recettes de TVA, hausse de la dépense sociale), affectant leur solvabilité

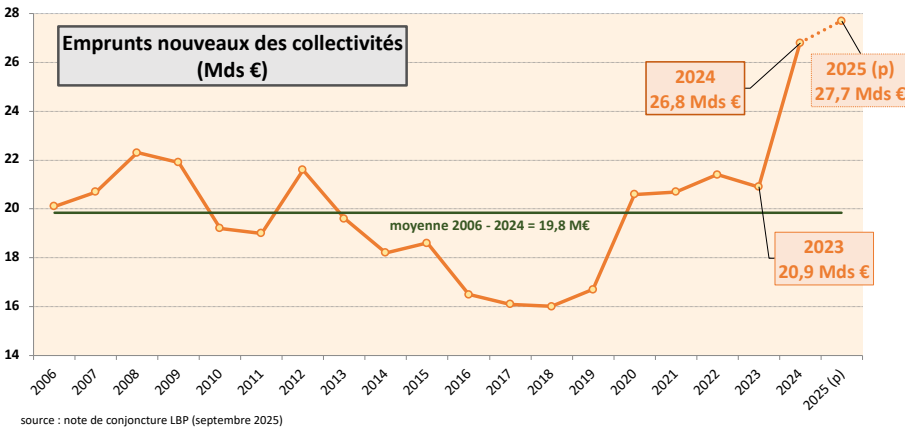


3. Des finances locales en meilleure forme que celles de l'Etat, mais sous contrainte depuis 2025

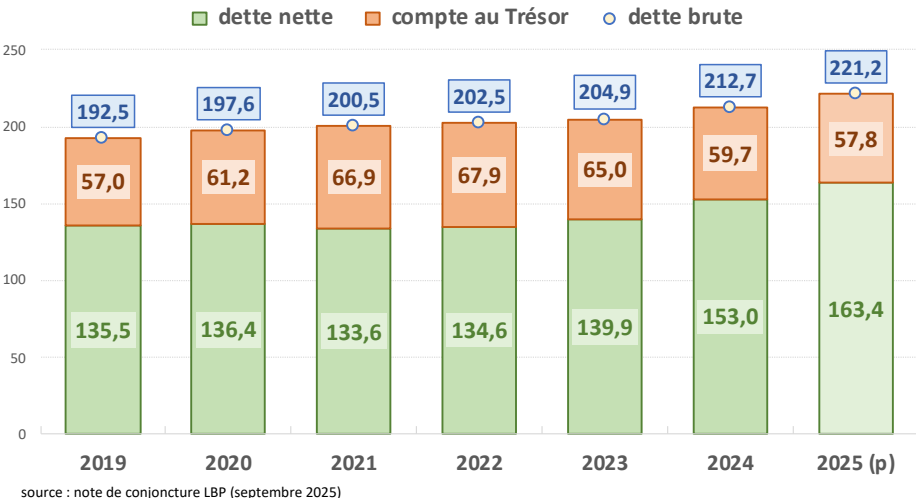
Toutefois ce léger effritement de ratios cache une dégradation plus nette de leur besoin de financement

=> Le besoin de financement des administrations publiques locales s'est nettement dégradé en 2024 (-11Mds€, soit 0,4% du PIB), après une première année d'érosion en 2023 (-5Mds€, 0,2% du PIB), mettant fin à plusieurs années d'excédents. Cette évolution négative a contribué à la détérioration de la situation financière nationale, alors que la loi de programmation des finances publiques attendait d'eux une participation au redressement.

=> Un besoin résultant à la fois de l'accélération de la dépense (liée aux éléments conjoncturels et à la position dans le cycle électoral – phase d'investissement dynamique) et à un ralentissement des produits. Et d'aucuns y ajoutent l'absence de dispositif d'encadrement contraignant de la dépense...
=> Une contraction de l'autofinancement conduisant à une ponction dans le fonds de roulement et à un recours accru à l'emprunt, impactant la dette publique



Endettement net des collectivités au 31/12 (M€)

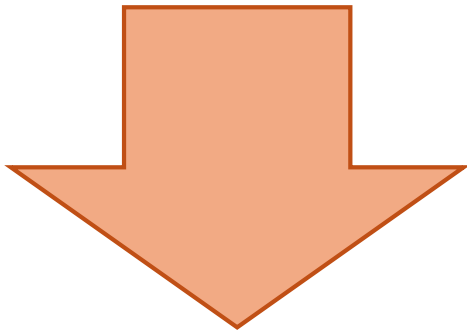


3. Des finances locales en meilleure forme que celles de l'Etat, mais sous contrainte depuis 2025

- ⇒ Une volonté affichée de redressement des finances publiques en loi de finances initiale 2025, mettant à contribution tous les acteurs nationaux, y compris les collectivités locales
- ⇒ Toutefois heurtée par l'instabilité de la situation politique (censure du gouvernement Barnier), révisant à la baisse les ambitions : **participation du bloc local annoncé à 2,2Mds€**

Malgré tout, une loi de finances 2025, tardivement adoptée, ayant prescrit des mesures contraignantes parmi les principales :

L
F
2
0
2
5



Contraintes 2025

- DILICO Mécanisme de prélèvement sur recettes pour mise en réserve obligatoire
- écrêtement accru de la dotation forfaitaire
- rabet sur les variables d'ajustement DCRTP et FDTP
- gel dynamique des fractions de TVA "compensatrices"
- hausse de 3 pts du taux de cotisation CNRACL
- absence d'abondement du fonds de péréquation DMTO
- rabet sur les autorisations d'engagement du Fonds vert (-1,35Mds€)

Latitudes

- maintien assiette et taux FCTVA (16,404%)
- abondement de la DGF de 150M€ ... *par prélèvement sur la DSIL*
- hausse des enveloppes de péréquation DSU/DSR pour 290M€
- faculté d'instauration d'un taux régional de versement mobilité de 0,15%
- possibilité pour les Départements de relever le taux plafond des DMTO de 0,5pt



4. Projet de Loi de finances 2026 : un passage à la vitesse supérieure dans le rabotage du bloc local ?

⇒ PLF 2026 version initiale
4 Mds€ d'efforts attendus de
l'échelon local

⇒ Une logique de freinage
accrue de la dépense
publique à travers :

Desserrement =
+0,6 Md€

Contraintes
nouvelles =
-4,5 Mds€

Amorce de reversement du
prélèvement DILICO 2025

Abondement Fonds de
sauvegarde des départements

+0,3 Md€

+0,3 Md€

-2 Mds€

-0,8 Md€

-0,7 Md€

-1 Mds€

Doublage du prélèvement DILICO

Rabot de 25% sur compensations d'exo
des bases industrielles (TFPB et CFE)

Décalage du versement du FCTVA N
des EPCI en N-1 (année blanche)

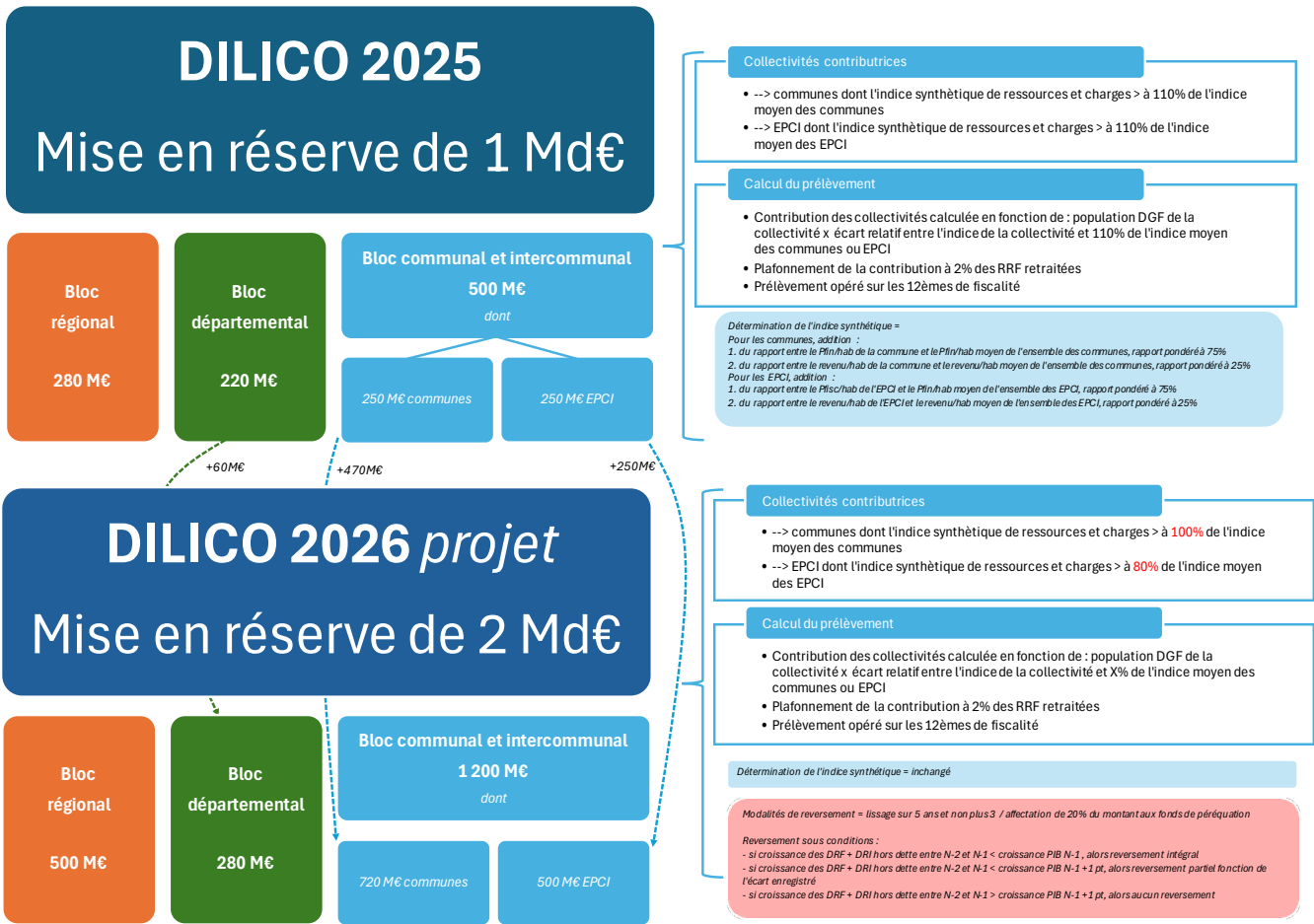
Autres mesures contraignantes :

- Écrêtement dynamique TVA par minoration
inflation ou dynamique négative réelle: -
0,3Md
- Rabot sur variables d'ajustement DGF : -0,5Md
- Baisse dotations investissement : -0,2Md

4. Projet de Loi de finances 2026 : un passage à la vitesse supérieure dans le rabotage du bloc local ?

⇒ Le DILICO, parangon de la vertu ?

⇒ Malgré les critiques de la Cour des comptes, le gouvernement fait la part belle à ce dispositif, appelé à monter en puissance en 2026 : doublement du prélèvement (de 1 à 2 Mds€), extension de l'assiette des cotisants avec ciblage marqué sur le bloc communal, conditions de « bonne gestion » posées à la restitution des nouvelles sommes prélevées



4. PLF2026, DILICO: impact local

Eligibilité au DILICO de VLB:

La ville de VLB est concernée par le DILICO, dès cette première année 2025.

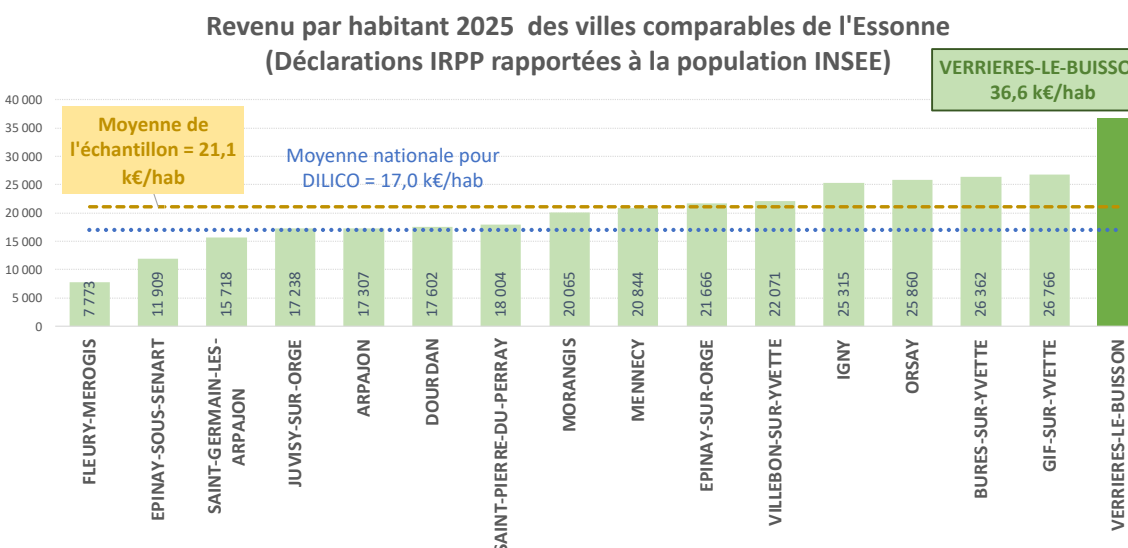
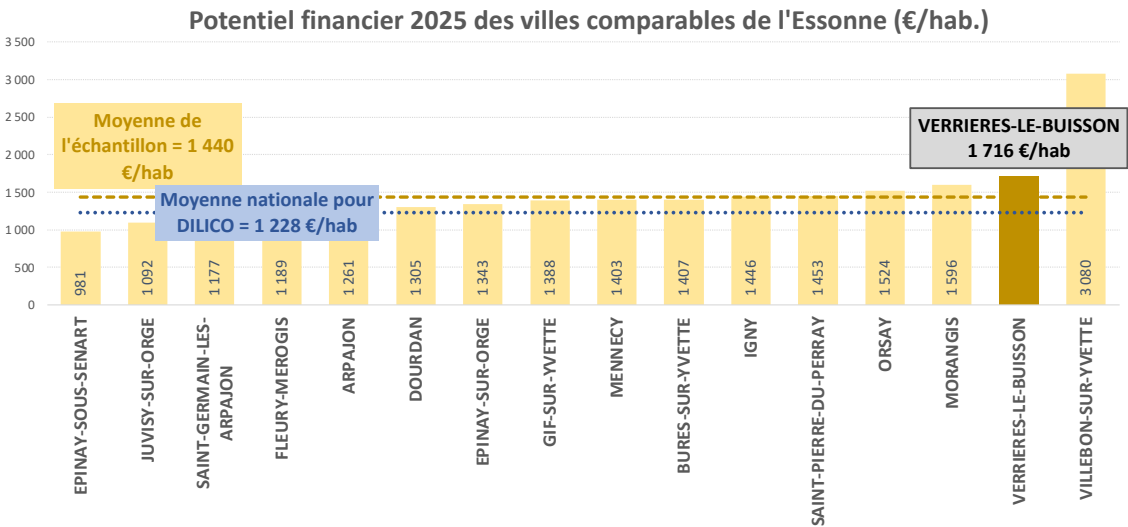
Son indice synthétique (75% de l'écart de son potentiel financier au potentiel financier moyen national et 25% de l'écart de son revenu/hab au revenu/hab moyen national) s'élevait en 2025 à 154%, soit bien au-delà du seuil d'entrée fixé en 2025 à 110%.

Le calcul du montant prélevé en 2025 est ensuite fonction de la population DGF x l'écart relatif entre l'IS de VLD et l'IS moyen x une valeur de point ventilant les 250M€ de prélèvement ciblé sur les communes. Aboutissant à un montant de **293K€ de ponction en 2025**.

Pour « l'éligibilité » 2026, les critères restent les mêmes (données de référence DGF2025 inchangées) et le seuil est abaissé à 100% de l'IS moyen, ce qui aboutit dans le calcul du montant à majorer la contribution, qui passerait pour VLB en 2026 à **493k€**, étant à ce moment là plafonné à 2% des RFF.

Positionnement de Verrières le Buisson vis-à-vis des critères du fonds

	VLB	Moyenne	Ratio
Potentiel financier par habitant (75%)	1 716 €	1 263 €	136%
Revenu par habitant (25%)	36 644 €	17 705 €	207%
--> Indice synthétique			154%



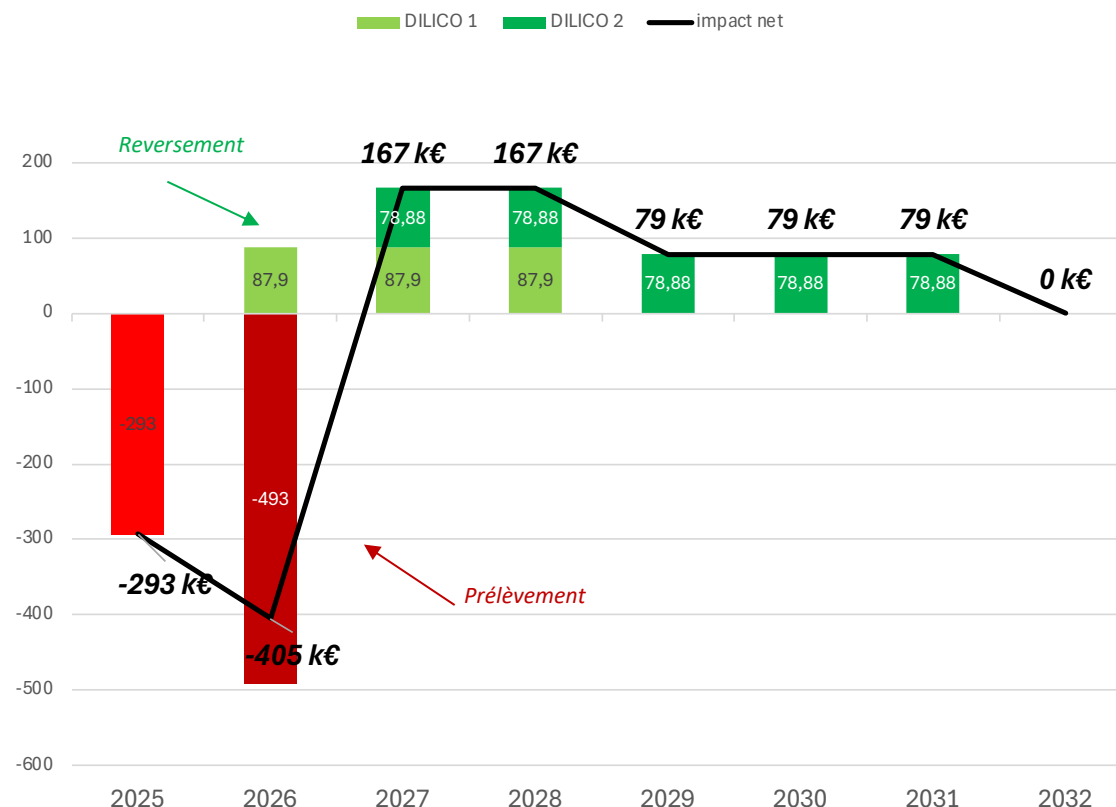
4. PLF2026, DILICO: impact local

Simulations DILICO (CMK) pour VLB:

La contribution des communes dans le DILICO 2 en 2026 devrait passer de 250M€ à 720M€, soit une quasi multiplication par 3. Toutefois sous le jeu des critères, les évolutions individuelles ne suivent pas forcément cette croissance globale :

- Abaissement du seuil d'entrée de 110% à 100% de l'indice moyen, accentuant les contributions des collectivités éloignées du nouveau seuil d'entrée (puisque le calcul du montant est fonction de l'écart à l'indice moyen)
- Plafonnement à 2% des RRF
- Lissage du reversement sur 5 ans désormais et non plus 3
- Reversement de 80% conditionné à la politique de maîtrise des charges des communes (DRF + DRI hors dette), appréciée par bloc (la loi reste floue encore sur ce sujet) et au regard du mètre étalon qu'est la croissance du PIB + 1pt (si la croissance des charges est supérieure à PIB+1pt, alors pas de reversement, entre PIB et PIB + 1pt, reversement partiel fonction de l'écart individuel...)

Impact net du DILICO pour VLB (en k€)



4. **Projet de Loi de finances 2026 : un passage à la vitesse supérieure dans le rabotage du bloc local ?**

ROB 2026 VLB

⇒ *Stabilité posée des concours financiers de l'Etat dans le PLF2026 initial*
financement de la progression des PSR (prélèvements sur recettes) via ponction
sensible à nouveau reconduite sur les variables d'ajustement = -527 M€ pour 2026

Pour financer l'évolution des compensations et prélèvements sur recettes diverses, les variables d'ajustement sont mobilisées (DCRTP, FDTP, DTCE) avec une répartition de la ponction majoritairement portée par le bloc communal

Contributeurs aux variables d'ajustement hors DGF

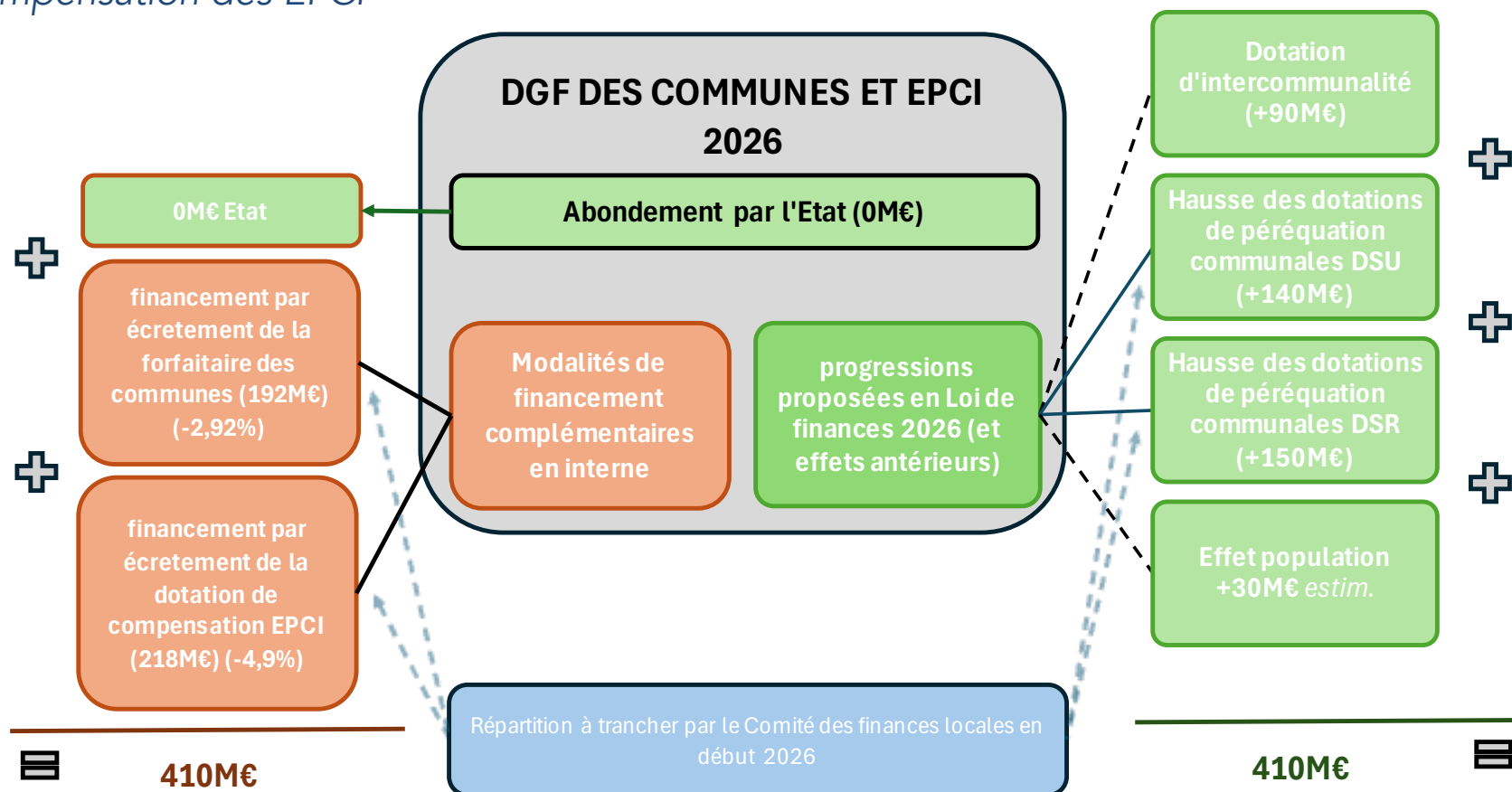
En M€

	LFI 2017	LFI 2018	LFI 2019	LFI 2020	LFI 2021	LFI 2022	LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	LFI 2026
Bloc communal	34	192	69	53	0	0	0	27	259	308
Départements	241	4	45	28	25	0	15	20	39	30
Régions	76	45	45	69	26	50	0	0	189	188
Total	352	241	159	150	51	50	15	47	487	527

⇒ *Avec en sus, l'entrée proposée par l'Etat de la compensation d'exonérations fiscales afférentes aux abattements de valeurs locatives industrielles dans le périmètre des variables d'ajustement = rabot de 25% envisagé au PLF, ciblant plus particulièrement les territoires industriels, soit -800M€ = impact notable*

4. Projections DGF et péréquation : cadre PLF26 initial

⇒ Pas d'abondement prévu de la DGF par l'Etat pour 2026 : des mouvements internes à l'enveloppe et de la montée en charge des dotations de péréquation à financer dès lors en interne, par écrêtement accentué de la forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI

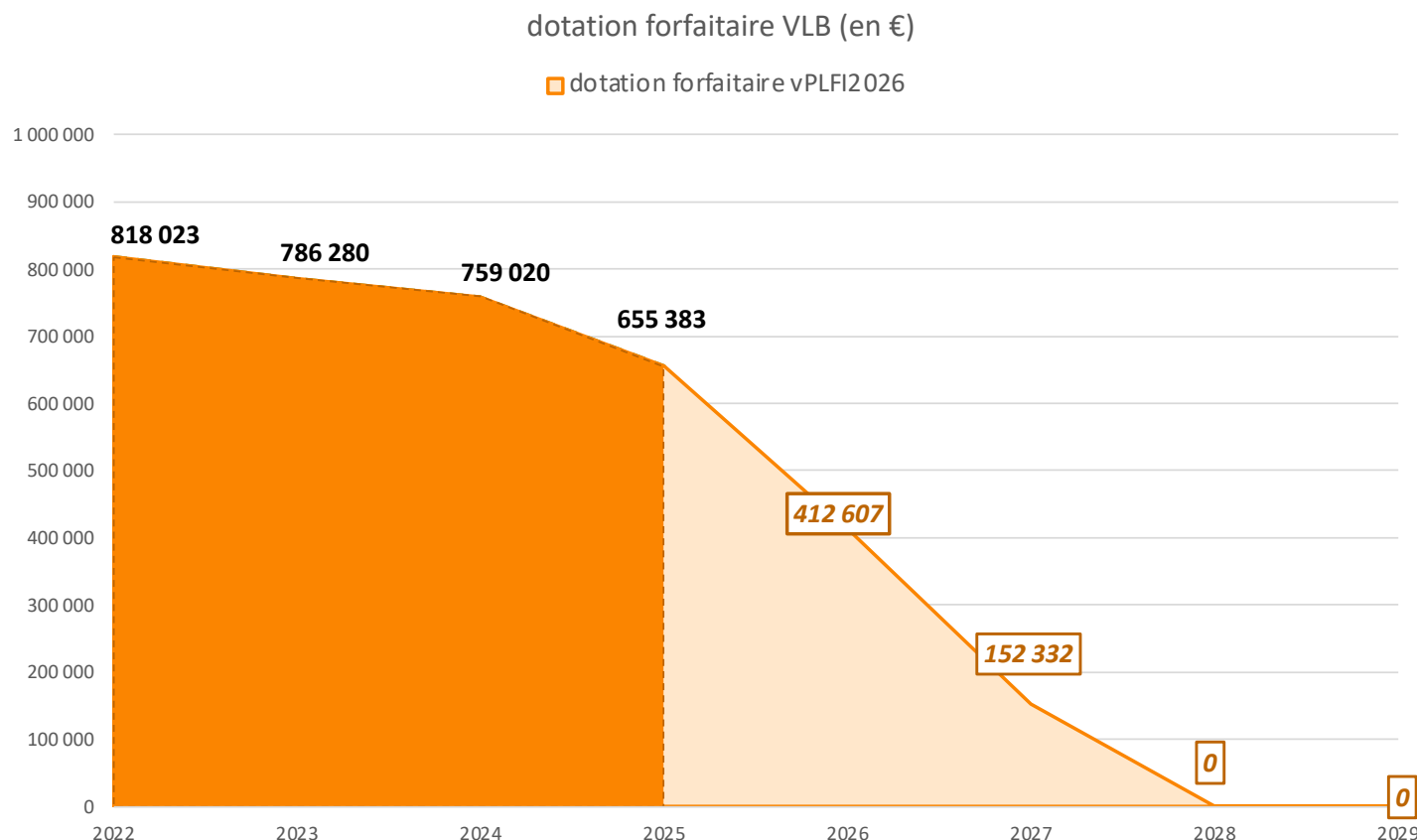


4. PLF2026, Projections DGF et péréquation : impact local

La ville de Verrières le Buisson n'est éligible qu'à la dotation forfaitaire. Elle n'émerge pas à la péréquation nationale, au contraire elle participe des contributions à la solidarité nationale. Depuis la loi de finances 2025, reprise d'un écrêtement accentué de la dotation forfaitaire des communes considérées comme riches.

=> Pour 2026, au regard des dispositions initiales du PLF2026, la dotation forfaitaire de VLB connaîtrait une accélération de sa chute, en raison d'un écrêtement massif d'environ 240k€ (-37% sur un an), avec à ce rythme une extinction de la forfaitaire anticipée à 2028...

Simulations de projections de dotations pour Verrières-le-Buisson (VLB) - source CMK:

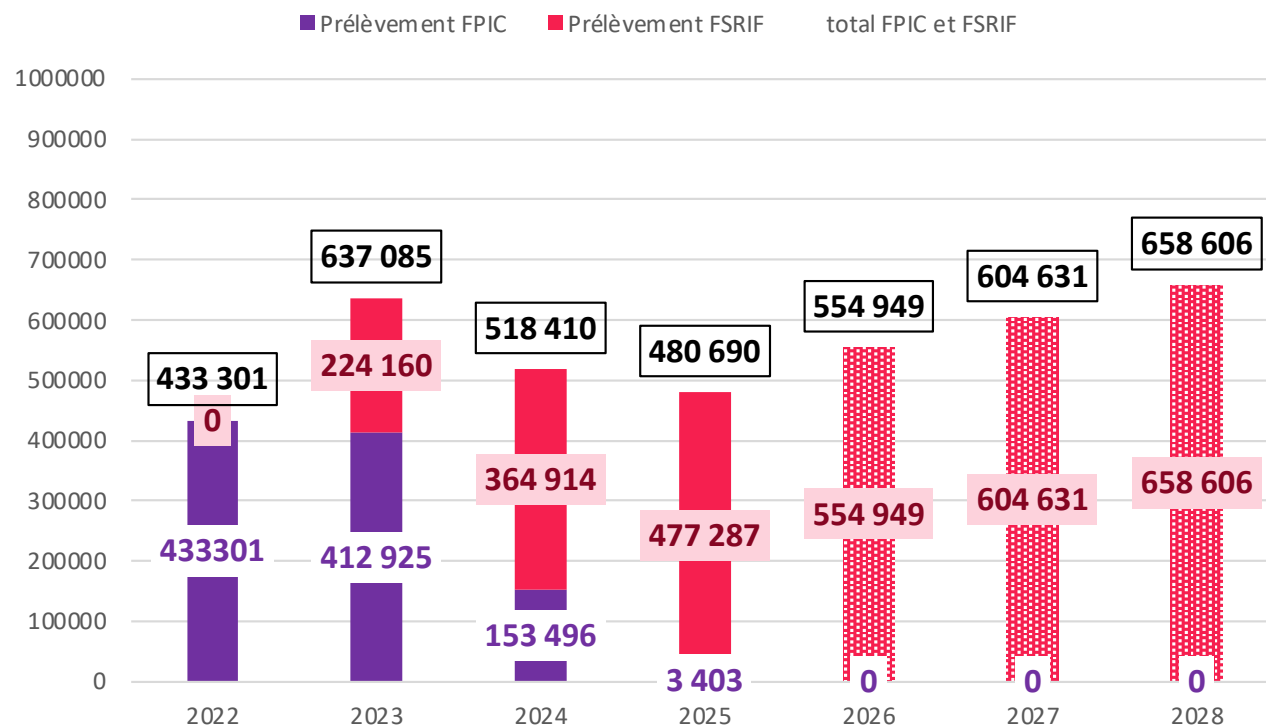


4. PLF2026, Projections DGF et péréquation : impact local

Simulations projections FPIC (CMK) pour VLB:

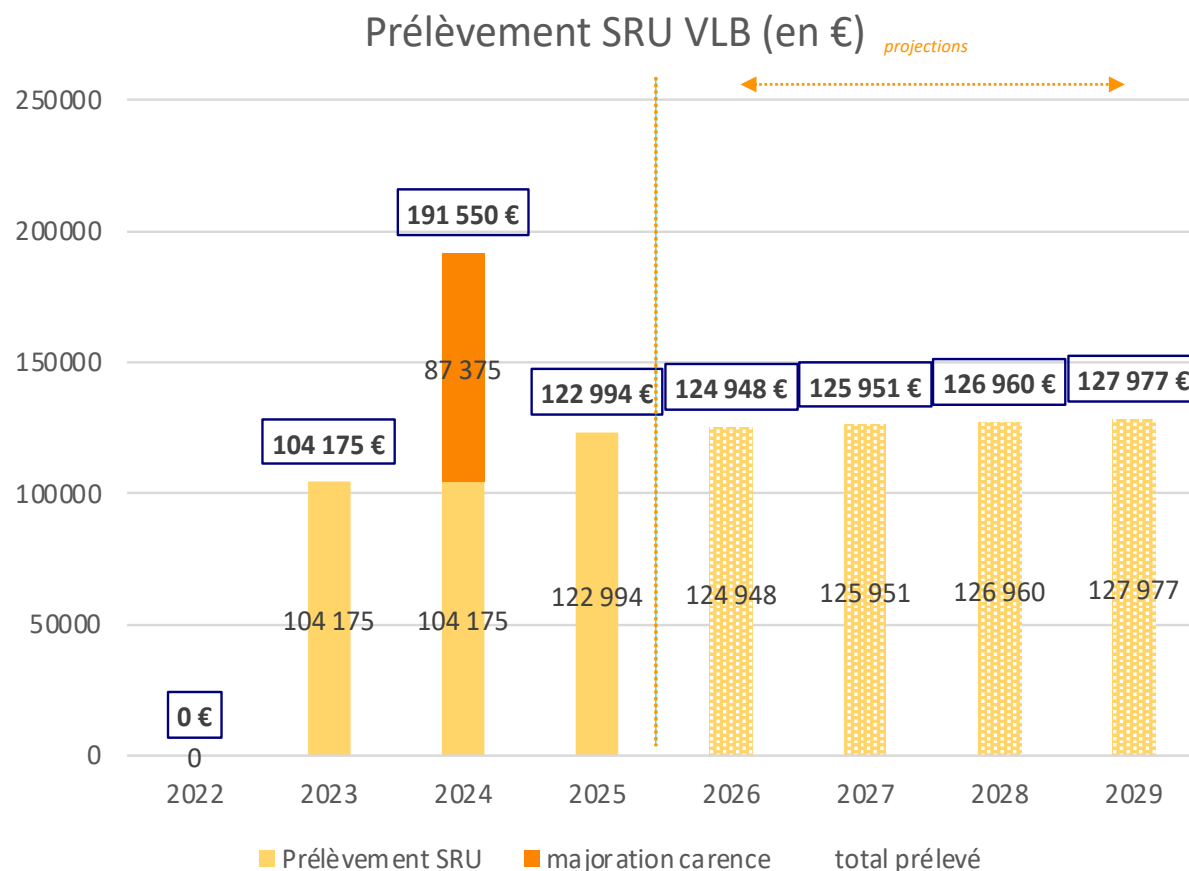
La commune, ces dernières années, contributrice nette au **FPIC** voit cette contribution progressivement remplacée par le prélèvement **FSRIF** auquel elle est astreinte depuis 2023 (cas des communes dont le potentiel financier Pfin est supérieur au Pfin moyen des communes d'IDF). En cas de position de contributeur net à ces deux prélèvements, le cadre réglementaire prévoit en effet, s'il y a une montée en charge du prélèvement FSRIF, que celui-ci se substitue à la participation FPIC, afin de desserrer l'étau - le montant FSRIF prélevé l'année précédente vient en déduction du montant FPIC à acquitter sur l'année en cours. C'est dans ce cas l'EPCI de rattachement qui doit assumer l'« exemption » communale sur le FPIC. Les projections de prélèvements FSRIF sont attendus en croissance (+38% d'ici 2029...)

Projection des contributions FSRIF et FPIC VLB (en €)



4. PLF2026, Projections DGF et péréquation : impact local

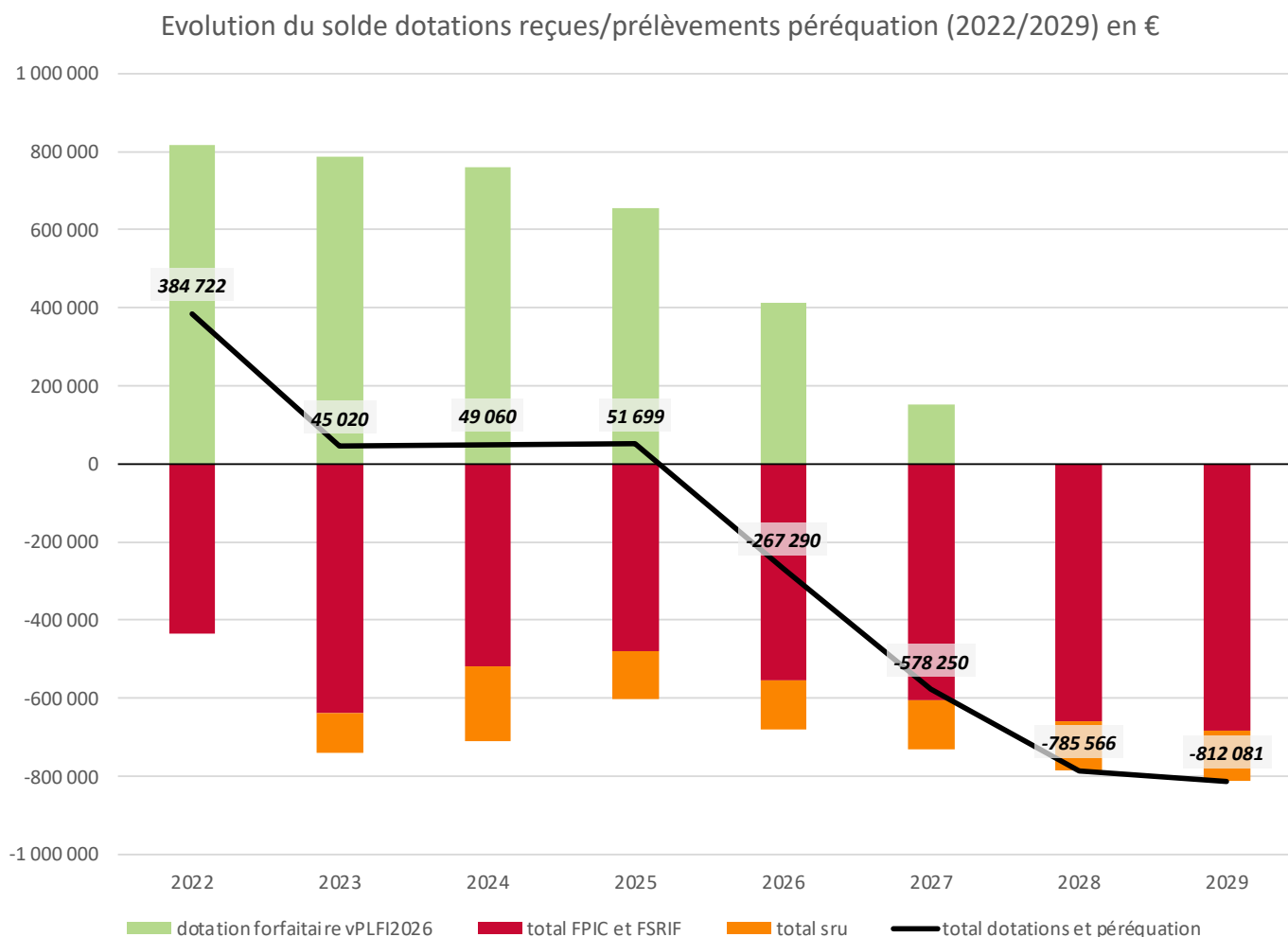
En sus, la commune est prélevée au titre de la loi SRU (art. 55) depuis 2023, en raison d'un taux de logements sociaux insuffisant pour satisfaire à la loi (seuil légal non atteint). En 2024, cette contribution est montée en puissance (quasi doublée) à la suite du dernier bilan triennal établi par les services préfectoraux (2020-2022) et le constat de carence prononcé le 22/12/2023, donnant lieu à majoration de 73% de « l'amende ». Toutefois, cette majoration n'a pas été reconduite en 2025, après constatation par arrêté préfectoral de l'engagement de programmes de logements sociaux (187).



4. PLF2026, Projections DGF et péréquation : impact local

Simulations projections dotations globales (CMK) pour VLB:

La commune va passer d'une situation globale de bénéficiaire modeste des flux d'Etat, à une situation de contributeur net, dès 2026 et ce hors DILICO

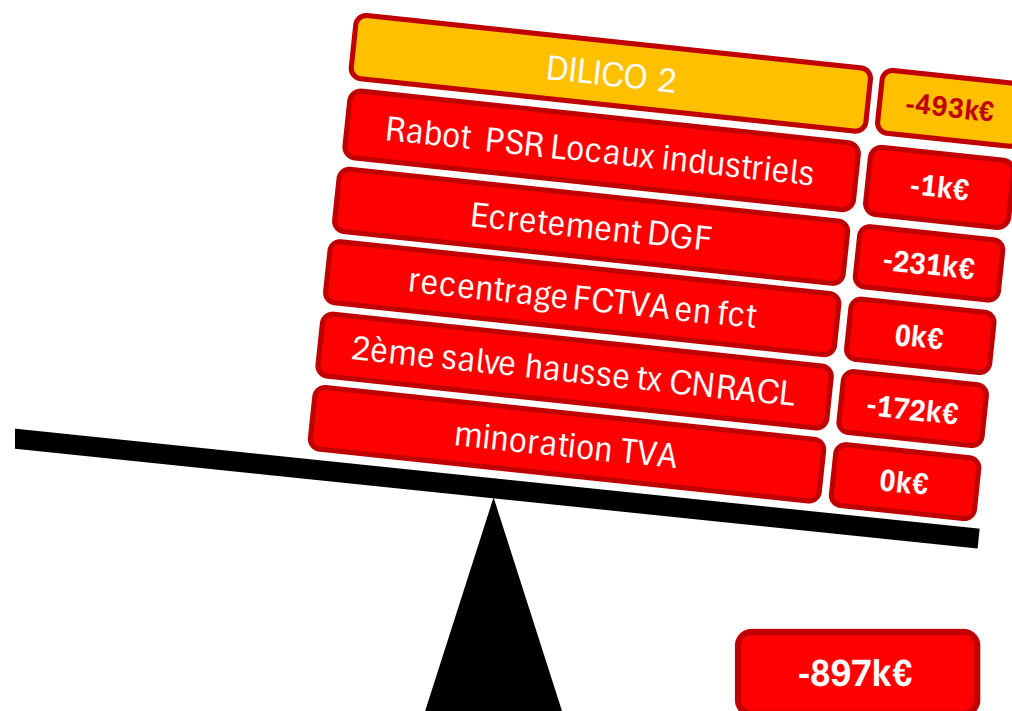


4. PLF2026 : impact local global

*Simulations impacts PLF26
globaux pour VLB:*

La commune serait donc impactée à hauteur de près de 900 000€ en brut en 2026 (hors FSRIF), par les mesures envisagées au PLF26 ou celles déjà en vigueur (deuxième hausse du taux de cotisation CNRACL, déjà édictée par le décret signé en 2025).

Impact en net ramené autour de 800k€ avec la prise en compte du premier reversement du DILICO 1



4. PLF2026, les suites ? Voies de passage

A noter toutefois

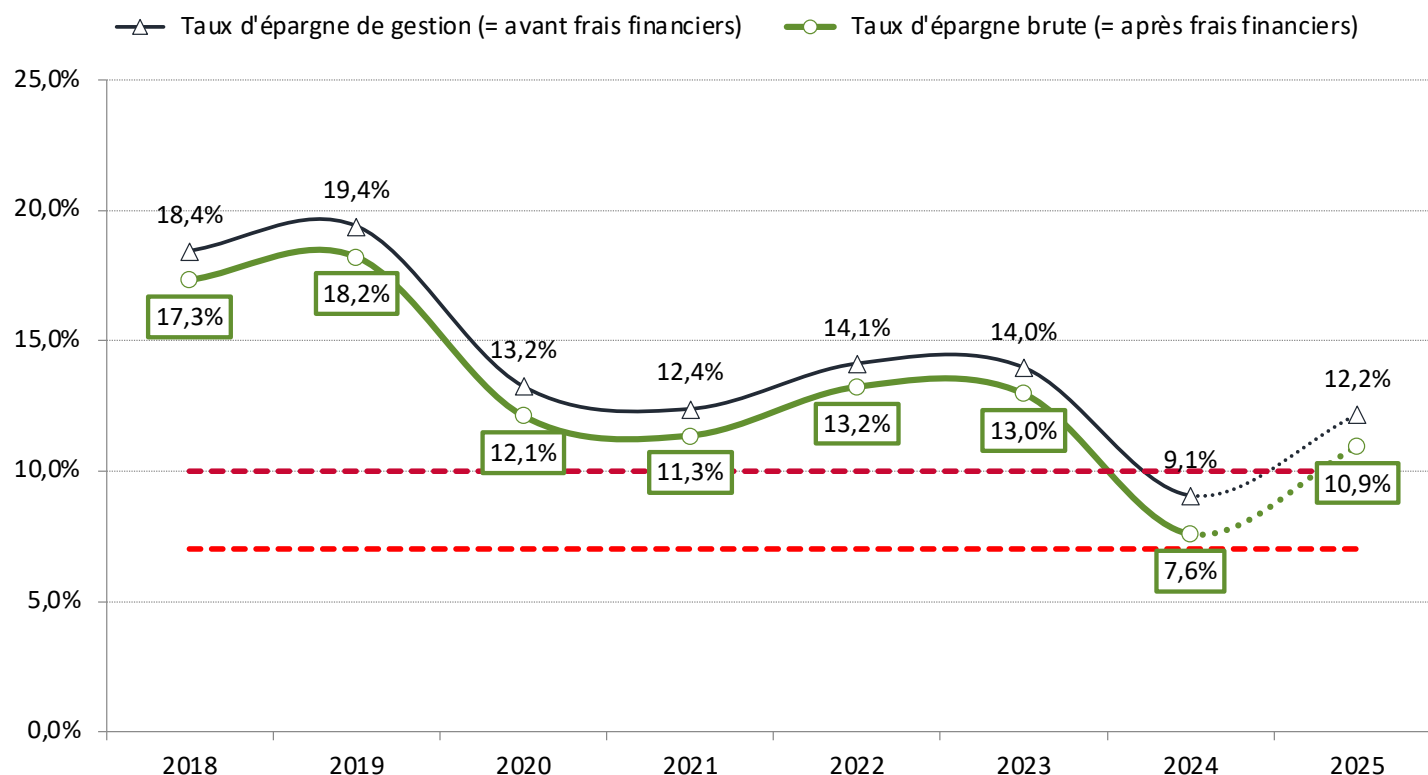
- ⇒ A ce jour, la **perspective d'une adoption d'une loi de finances pour 2026 dans les délais constitutionnels**, quand bien même un projet de loi a été déposé in extremis par le gouvernement sur le Bureau de l'Assemblée nationale (14 oct.), **reste encore sujette à caution**, au regard de la situation politique instable et de l'abandon annoncé par le Premier Ministre Lecornu des outils de « rationalisation » du parlementarisme (procédure du 49.3).
- ⇒ Il est donc **possible que le scénario déjà connu en 2025 se répète**, avec des débats qui s'enlisent et l'absence de dégagement de majorité – voire une censure du gouvernement, conduisant au **recours à une nouvelle loi spéciale** votée dans les derniers jours de l'année et autorisant la perception de l'impôt ainsi que la reconduction pour 2026 des crédits ouverts dans le budget de l'État en 2025.
- ⇒ Cependant en cas de loi spéciale, toutes les dispositions nouvelles évoquées ci-avant (nouveau prélèvement DILICO 2 mais aussi dans ce cas reversement du DILICO 1, rabot de 25% sur les PSR valeurs locatives industrielles, ponction sur les variables d'ajustement...), ne s'appliqueraient pas au 1^{er} janvier, et devraient attendre le vote d'une loi de finances pour 2026 en bonne et due forme, néanmoins indispensable pour que l'Etat puisse finir l'année et payer sur douze mois ses fonctionnaires...

5. Positionnement de VLB en 2024

Le taux d'épargne brute de la commune, chutant d'un tiers en 2020, s'est ensuite **stabilisé en 2022/2023** autour des 13% de taux d'épargne, avant de connaître à nouveau **en 2024 une décélération de même ampleur qu'en 2020** (perte d'un tiers de niveau de valeur) en raison d'un **effet ciseaux** sur l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement. *Notamment l'accélération de l'écrêtement de la DGF forfaitaire (au-delà de l'effet FSRIF) et la chute des DMTO, tandis que les impacts exogènes sur la masse salariale se faisaient sentir.*

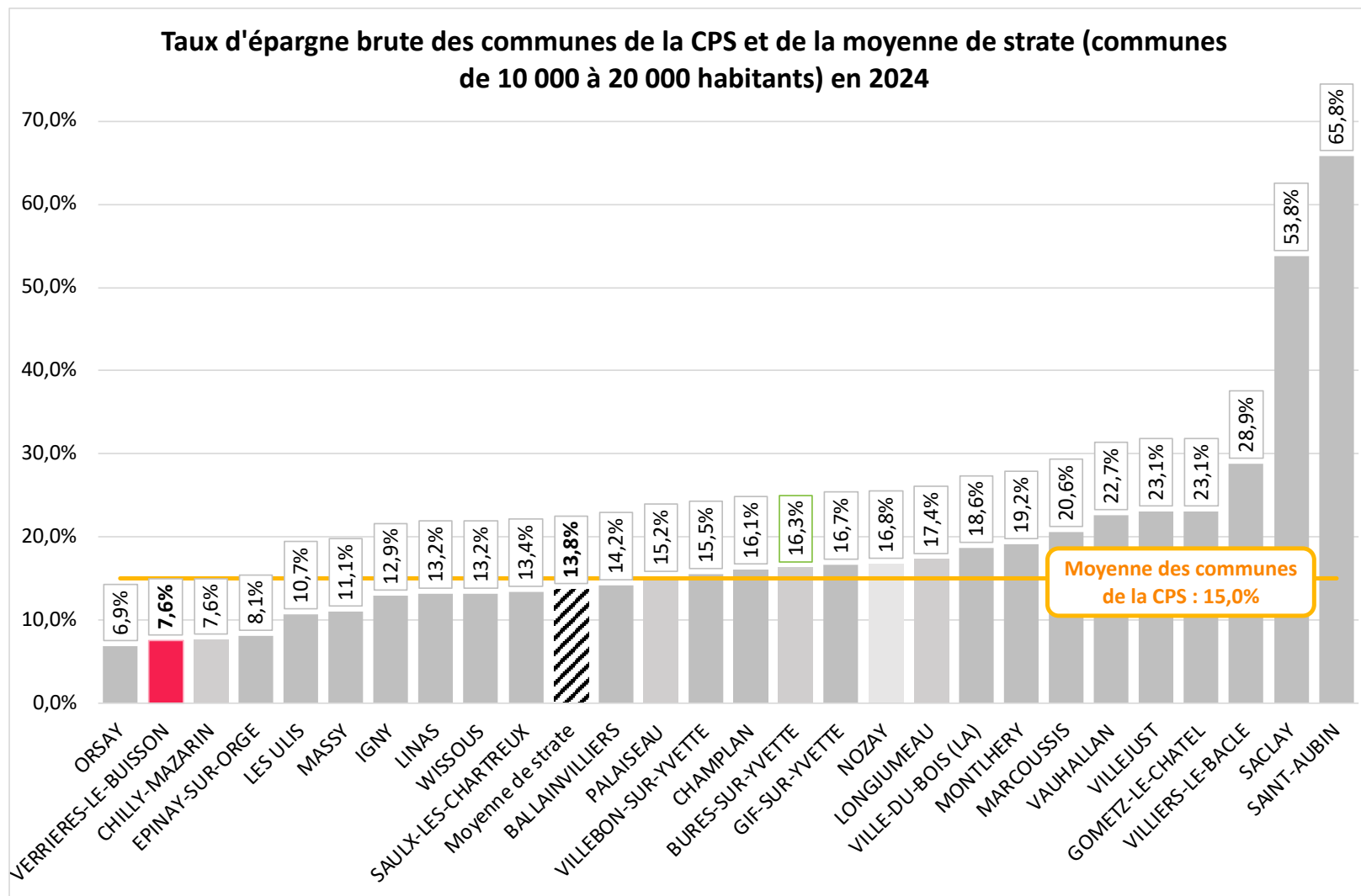
Les perspectives 2025 induisent un redressement du taux d'épargne qui ressortirait de la zone de vigilance.

Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



5. Positionnement de VLB en 2024

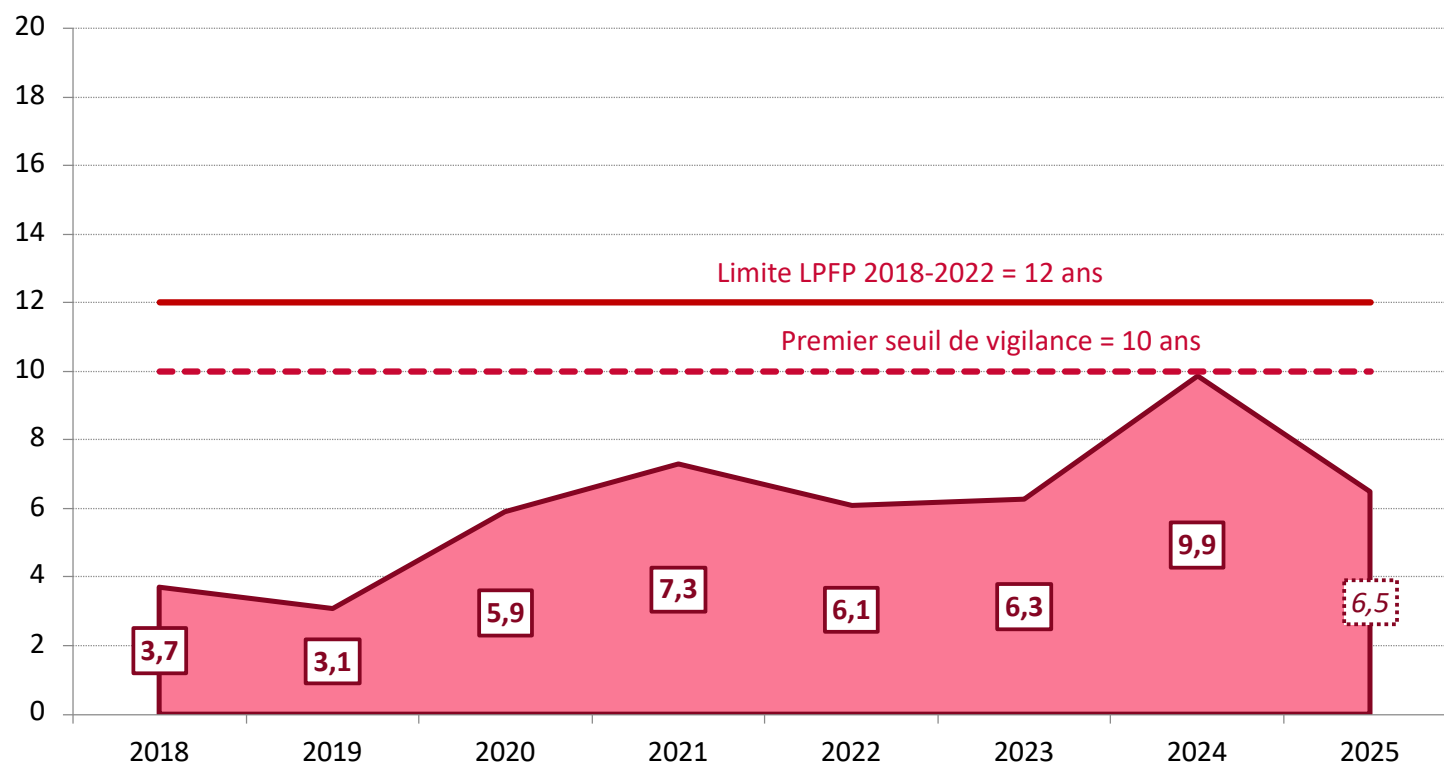
Le taux d'épargne brute de la Ville de Verrières s'est déprécié en 2024 par rapport à celui de la moyenne des autres communes de la CPS (établi à 15% lui aussi modifié nettement sur un an mais dans le sens de l'appréciation – passage de 9,6 à 15% après le rétablissement de Massy).



5. Positionnement de VLB en 2024

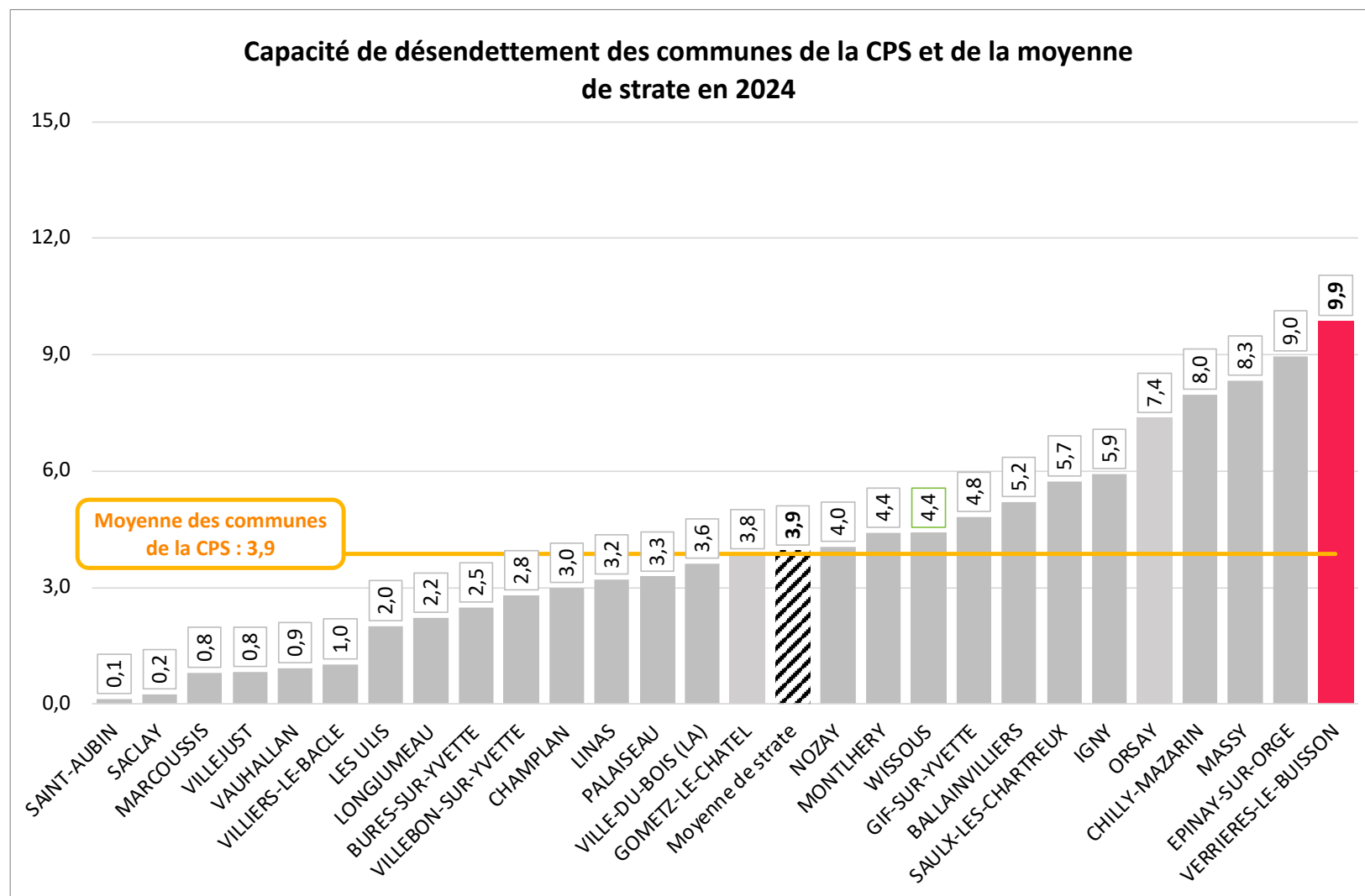
Sous l'effet de la dégradation de l'épargne brute, la capacité de désendettement s'en est ressentie, se détériorant également en 2024 pour frôler le premier seuil de vigilance des 10 ans. Toutefois le non-recours à l'emprunt en 2024 - à l'exception de la levée d'un emprunt de restes à réaliser 2023 de 426k€ - a permis d'éviter d'accentuer plus encore la dégradation. Cette sensibilité à l'épargne brute s'observe en 2025, la capacité de désendettement revenant en eaux plus calmes sous l'effet de l'amélioration de l'épargne dégagée et d'une stabilisation de la dette.

Evolution de la capacité de désendettement de Verrières-le-Buisson (en années)



5. Positionnement de VLB en 2024

La Ville de Verrières présentait à fin 2024 une capacité de désendettement (retraîtée) de 9,9 ans.

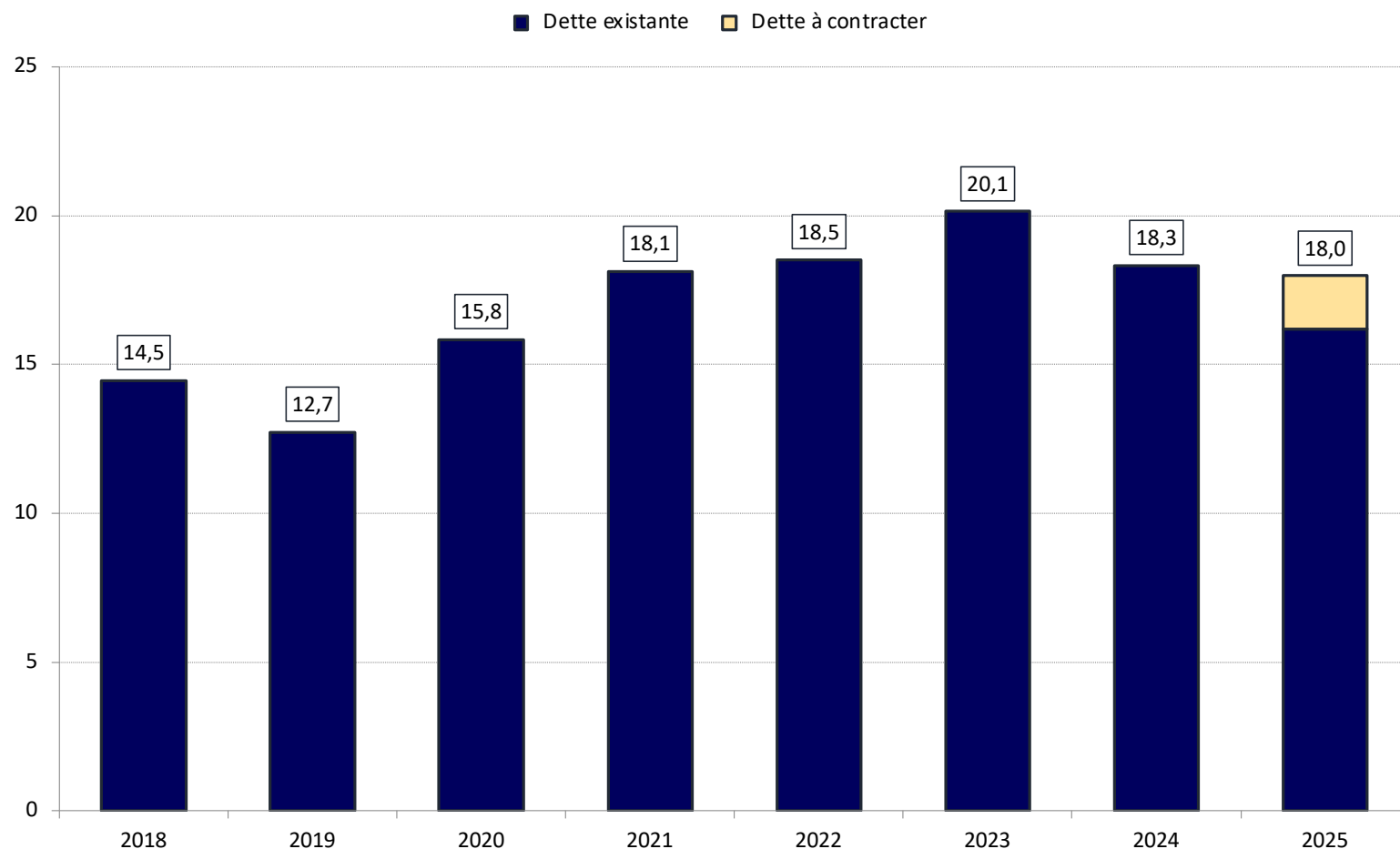


5. Positionnement de VLB en 2024

La Ville de Verrières afficherait fin 2025 un encours de dette de 18M€, soit environ 1190€/hab, en stabilisation sur un an (en cas de levée prévisionnelle de 1,8M€ avant fin d'année), maintenant le niveau de la dette à celui connu globalement depuis 2021.

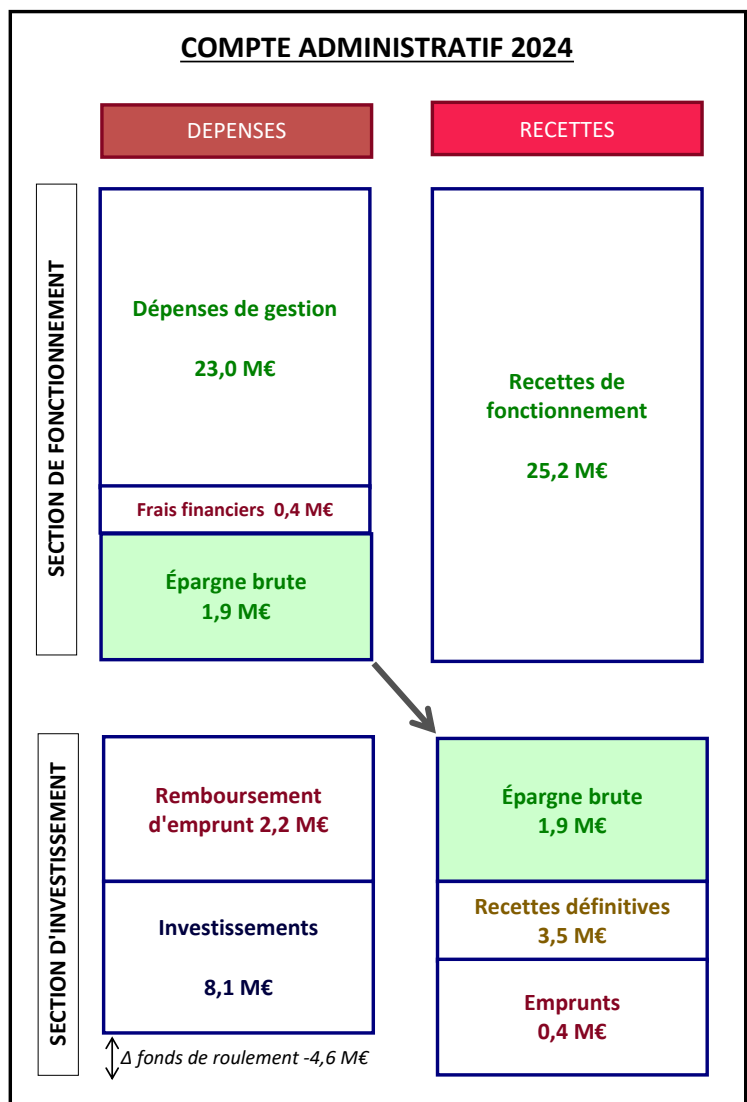
La dette est composée très majoritairement de taux fixe, le reste indexé sur livret A.

Dette au 31/12 de Verrières-le-Buisson (en M€)

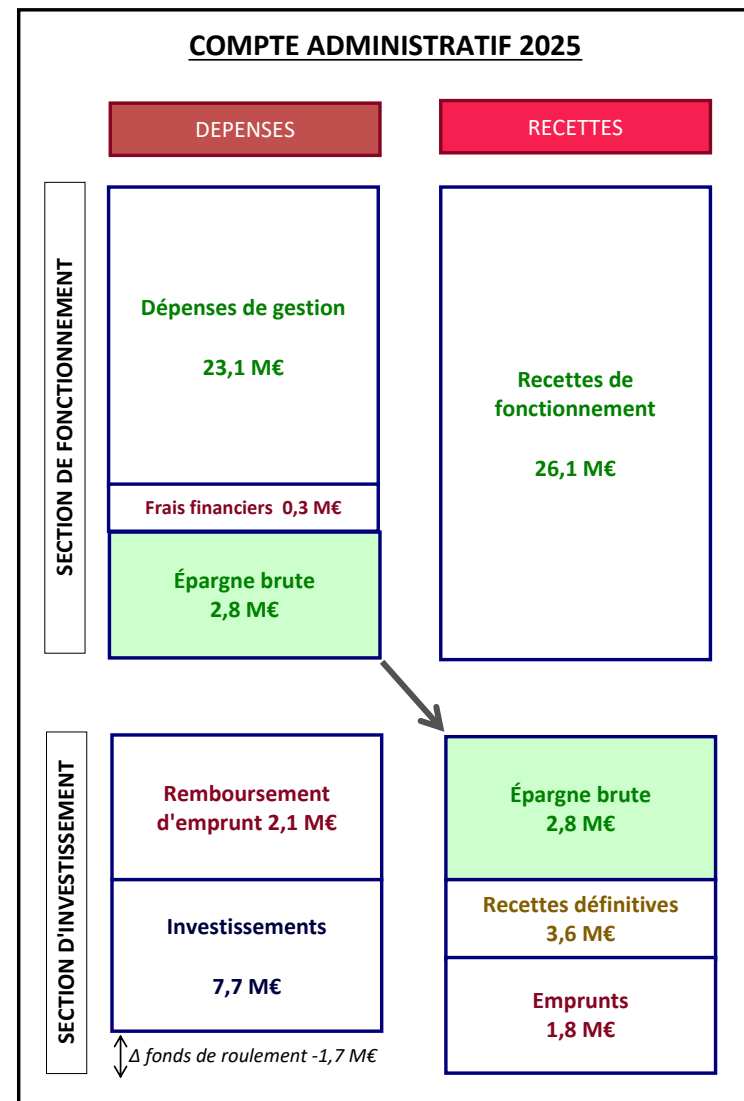


5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Rétablissement attendu de l'épargne brute entre 2024 et 2025



Amélioration
d'un tiers de
l'épargne
brute sur un
an

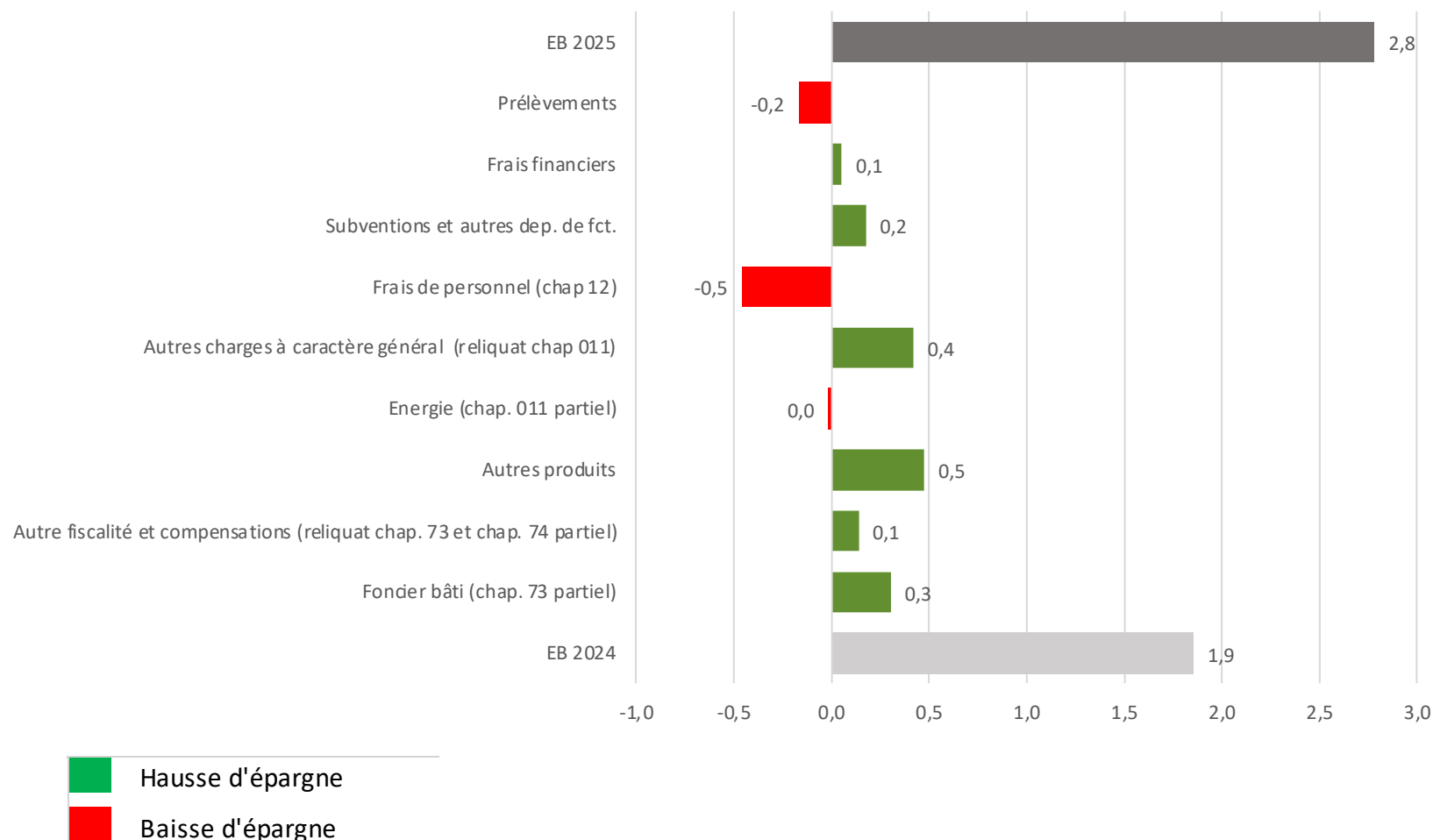


5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Rétablissement attendu de l'épargne brute entre 2024 et 2025

L'épargne brute de la ville s'est reconstituée en 2025, sous l'effet de la dynamique des bases fiscales et d'un retour de croissance DMTO, de subventions optimisées et d'une maîtrise de la dépense de fonctionnement (charges à caractère général), et ce malgré l'impact sur les dépenses de personnel et l'accroissement des prélèvements sur recettes.

Décomposition de la variation de l'épargne brute entre 2024 et 2025 (en M€)



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des recettes de fonctionnement

*Delta/an correspond à la croissance moyenne par an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an
Foncier bâti (chap. 73 partiel)	6,35	6,53	6,64	14,20	14,68	16,94	17,60	17,90	16,0%
TH (chap. 73 partiel)	7,11	7,28	7,37	0,21	0,24	0,31	0,33	0,26	-37,6%
DMTO (chap. 73 partiel)	1,24	1,41	1,64	1,57	1,45	0,99	0,75	0,88	-4,8%
Autre fiscalité et compensations (reliquat chap. 73 et chap. 74 partiel)	0,74	0,76	0,73	0,53	0,73	0,69	0,49	0,57	-3,6%
Reversement DILICO (chap. 73 partiel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
AC (chap. 73 partiel)	2,49	2,49	2,29	2,29	2,27	2,27	2,29	2,29	-1,2%
DSC (chap. 73 partiel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,08	0,11	0,15	-
DGF (chap. 74 partiel)	1,27	1,16	1,05	0,94	0,82	0,79	0,76	0,66	-9,0%
Subventions CAF (chap. 74 partiel)	0,81	0,78	0,86	0,60	0,75	0,79	0,70	0,70	-2,1%
Recettes tarifaires (chap 70 partiel)	1,94	1,50	0,73	0,99	1,16	1,30	1,12	1,15	-7,3%
Autres produits services et remboursements (reliquat chap 70 et chap 0	0,47	0,62	0,58	0,42	0,52	0,39	0,31	0,31	-5,8%
Autres recettes (reliquat chap 74, chap 75 et 77)	0,76	0,69	0,68	0,62	0,73	0,91	0,76	1,28	7,6%
TOTAL DES RRF	23,2	23,2	22,6	22,4	23,4	25,5	25,2	26,1	1,7%
- FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	0,00	-50,7%
- FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	0,48	45,9%
- SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	0,10	-1,1%
- DILICO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	-
RRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	22,6	22,8	22,1	21,9	23,0	24,7	24,5	25,3	1,6%
Variation annuelle		0,8%	-2,9%	-0,9%	5,0%	7,5%	-0,9%	3,1%	
Inflation (hors tabac et énergie)		1,1%	1,1%	1,6%	5,2%	5,1%	2,5%	1,0%	

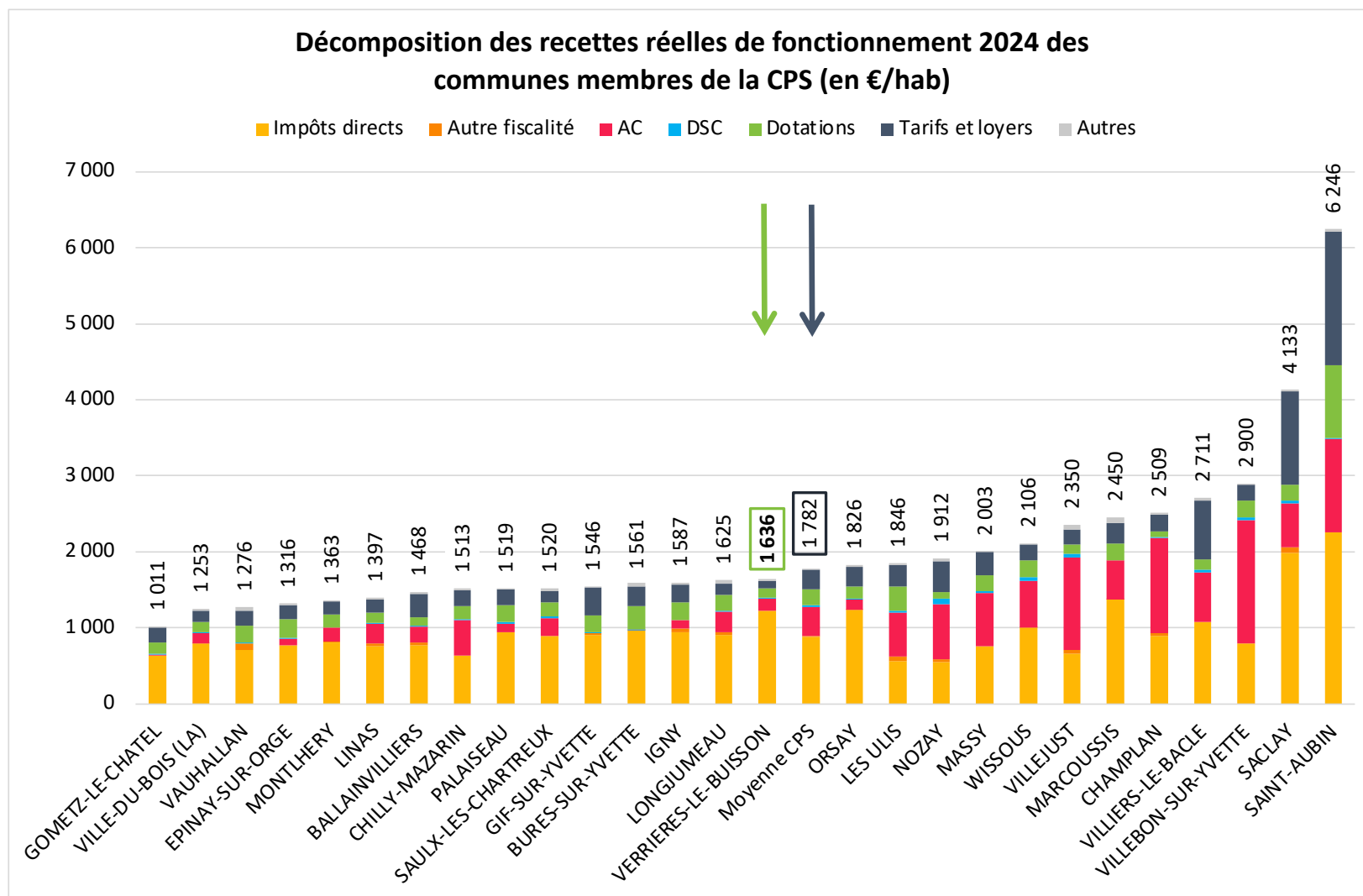
La ville a subi en 2023/2024 le recul généralisé au niveau national des produits de DMTO (qui ont fondu de moitié en deux ans, touchant pleinement une ville résidentielle comme VLB). Engendrant, associé à d'autres effets (baisse DGF, tassement de la TICFE, poids des prélèvements sur recettes) un reflux du niveau des recettes encaissées.

En 2025, la reprise d'une croissance du produit des DMTO (+17% attendu), de la TICFE et de subventions de fonctionnement permet de renouer avec une progression globale de la recette et ce malgré le prélèvement DILICO 2025, déjà non négligeable pour une ville comme VLB (-293k€) soit 1,12% des RRF.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement se maintient en 2024 en proximité (inférieure) à la moyenne de la CPS, et en position médiane. Avec toutefois toujours une part largement majoritaire formée par les produits fiscaux.



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Hypothèses fiscales :

- Stabilité des taux fiscaux sur la période prospective à venir
- Revalorisation forfaitaire des bases 2026 de +1% et arrimée à inflation année suivante
- *Dynamique propre des bases fiscales communales projetée prudemment à +0,2%/an*

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
revalorisation forfaitaire des bases	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	1,0%

en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026						
		<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre projetée</i>	<i>Pour info : Δ bases dynamique propre (moyenne sur 4 ans)</i>					
TAXE D'HABITATION	bases	1188917	+10,5%	1357874	+19,0%	1 730 546	+1,7%	1827732	-21,6%	1457000	+0,2%	1474401	+2,4%
	taux	17,92%		17,92%		17,92%		17,92%		17,92%		17,92%	
	produit	213 054 €		243 331 €		310 114 €		327 530 €		261 094 €		264 213 €	
FONCIER BATI	bases	31 039 839	-0,0%	32 083 585	-0,5%	34 202 162	-0,0%	35525954	+0,0%	36137000	+0,2%	36568576	-0,1%
	taux	37,93%		37,93%	10%	41,72%		41,72%		41,72%		41,72%	
	produit	11 773 411 €		12 169 304 €		14 269 142 €		14 821 428 €		15 076 356 €		15 256 410 €	
FONCIER NON BATI	bases	71 633	+6,4%	78 793	-4,0%	80 980	+2,7%	86452	-0,8%	87200	+0,2%	88241	+1,1%
	taux	58,98%		58,98%		58,98%		58,98%		58,98%		58,98%	
	produit	42 249 €		46 472 €		47 762 €		50 989 €		51 431 €		52 045 €	
Total		12 028 714 €		12 459 107 €		14 627 018 €		15 199 947 €		15 388 881 €		15 572 667 €	

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des charges de fonctionnement

*Delta/an correspond à la croissance moyenne par an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an
Energie (chap. 011 partiel)	0,86	0,69	0,85	0,81	0,96	1,41	1,46	1,48	8,0%
Autres charges à caractère général (reliquat chap 011)	4,01	3,97	4,11	4,06	4,29	4,65	4,94	4,52	1,7%
Frais de personnel (chap 12)	12,34	12,50	12,94	13,07	13,26	13,83	14,34	14,80	2,6%
CCAS (chap. 65 partiel)	0,30	0,35	0,35	0,40	0,30	0,30	0,30	0,30	0,0%
Subventions aux associations (chap. 65 partiel)	0,37	0,42	0,52	0,43	0,40	0,38	0,35	0,32	-2,0%
Autres dépenses de fonctionnement (reliquat chap. 65 et chap 67)	0,54	0,43	0,42	0,43	0,54	0,71	0,89	0,75	4,7%
Frais financiers (chap. 66)	0,25	0,27	0,25	0,22	0,21	0,25	0,36	0,31	3,0%
DRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	18,7	18,6	19,4	19,4	20,0	21,5	22,7	22,5	2,7%
FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	0,00	-50,7%
FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	0,48	45,9%
SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	0,10	-1,1%
DILICO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	
TOTAL DES DRF	19,3	19,1	19,9	19,9	20,4	22,3	23,4	23,4	2,8%
		-1,0%	4,2%	0,0%	2,6%	9,2%	4,9%	0,0%	

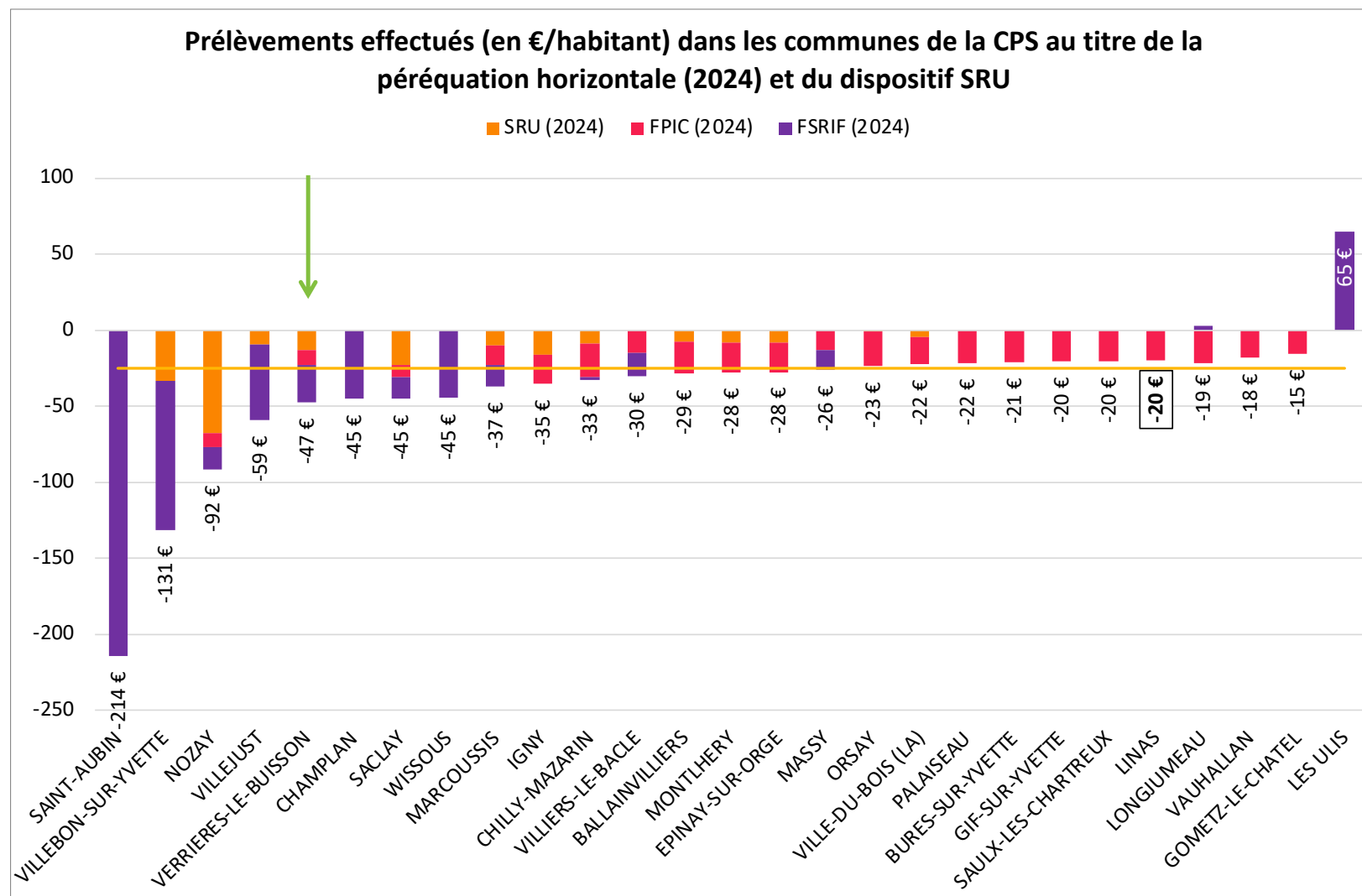
Les dépenses d'énergie, dont le poids dans la dépense communale s'est rudement accentué à partir de l'épisode inflationniste 2023/2024, conservent un effet prégnant encore en 2025. De même, la ville a eu à subir quelque peu le contexte exogène de réhausse des taux sur les frais financiers acquittés.

Grâce à la politique de maîtrise de la dépense de fonctionnement courant, la ville parviendrait à stabiliser ses dépenses globales de fonctionnement en 2025 et ce bien que la masse salariale poursuive sa progression, sous l'effet principalement des décisions gouvernementales successives depuis 2022 (revalorisations indiciaires, catégorielles et du SMIC, hausse taux cotisation CNRACL en 2025 représentant pas loin de 200k€ de majoration de la masse salariale). Les prélèvements sur fiscalité ont continué leur progression à la hausse, changeant de composition (montée en charge du FSRIF en lieu et place du FPIC, nouvelle arrivée du DILICO en 2025...) pour un poids de près de 900k€ en 2025.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des charges de fonctionnement

Positionnement de VLB en termes de prélèvement sur recettes par rapport au territoire : une situation non isolée, mais une position parmi les 5 communes les plus affectées de la CA Paris Saclay, en €/hab.



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des charges de fonctionnement

Une masse salariale dynamique en fin de période, sous l'effet des mesures indiciaires et catégorielles nationales notamment depuis 2023 et en 2025 sous l'effet de la hausse de taux de cotisation CNRACL.

La collectivité est particulièrement sensible à l'évolution de ce chapitre budgétaire, qui pèse 64% de sa dépense de fonctionnement (et dont le poids s'accroît)

La Ville projette en 2026 un effort de maîtrise de la masse aux seules dynamiques actuelles, ce qui signifie uniquement progression de la masse :

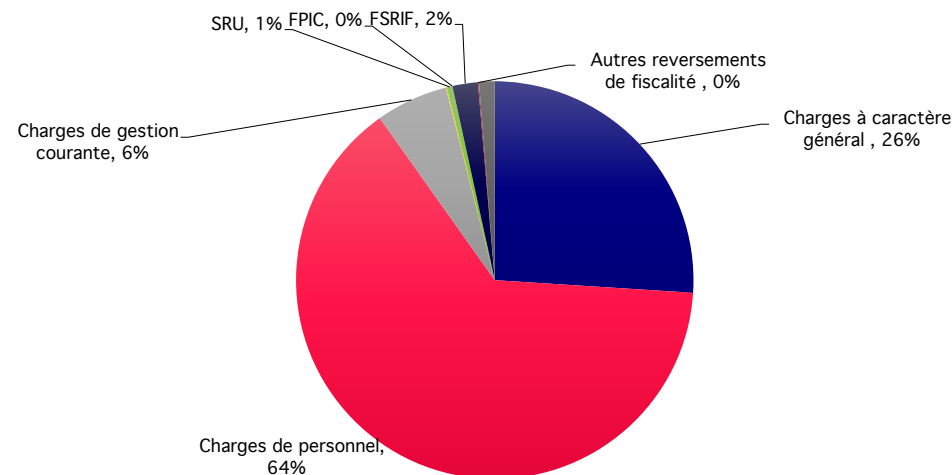
- en fonction du GVT $\approx$ 1,8%
- et sous effet hausse taux CNRACL équivalent à 1% à 1,2%

=>soit +3%.

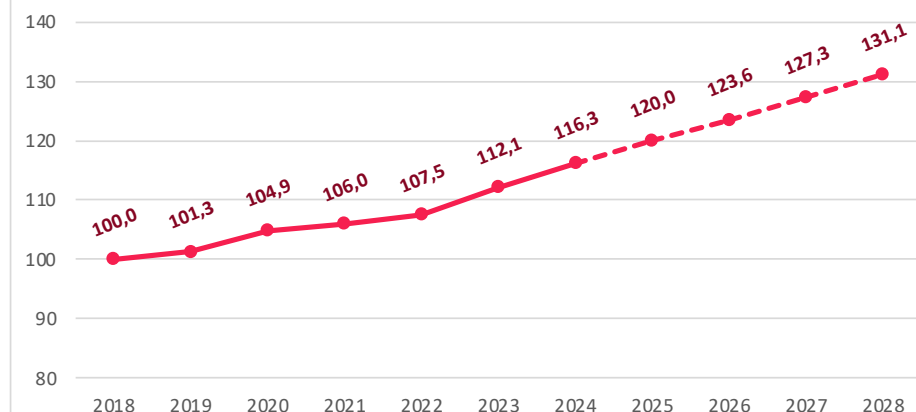
Projection prospective de la masse salariale (après 3,7% en 2024 et 3,2% en 2025, projection maîtrisée à +3% en 2026 et suivantes)

En M€	2023	2024	2025	2026	2027	2028
012 - Personnel (charge directe)	13,8	14,3	14,8	15,2	15,7	16,2
	4,3%	3,7%	3,2%	3,0%	3,0%	3,0%

STRUCTURE DES DEPENSES DE GESTION
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025



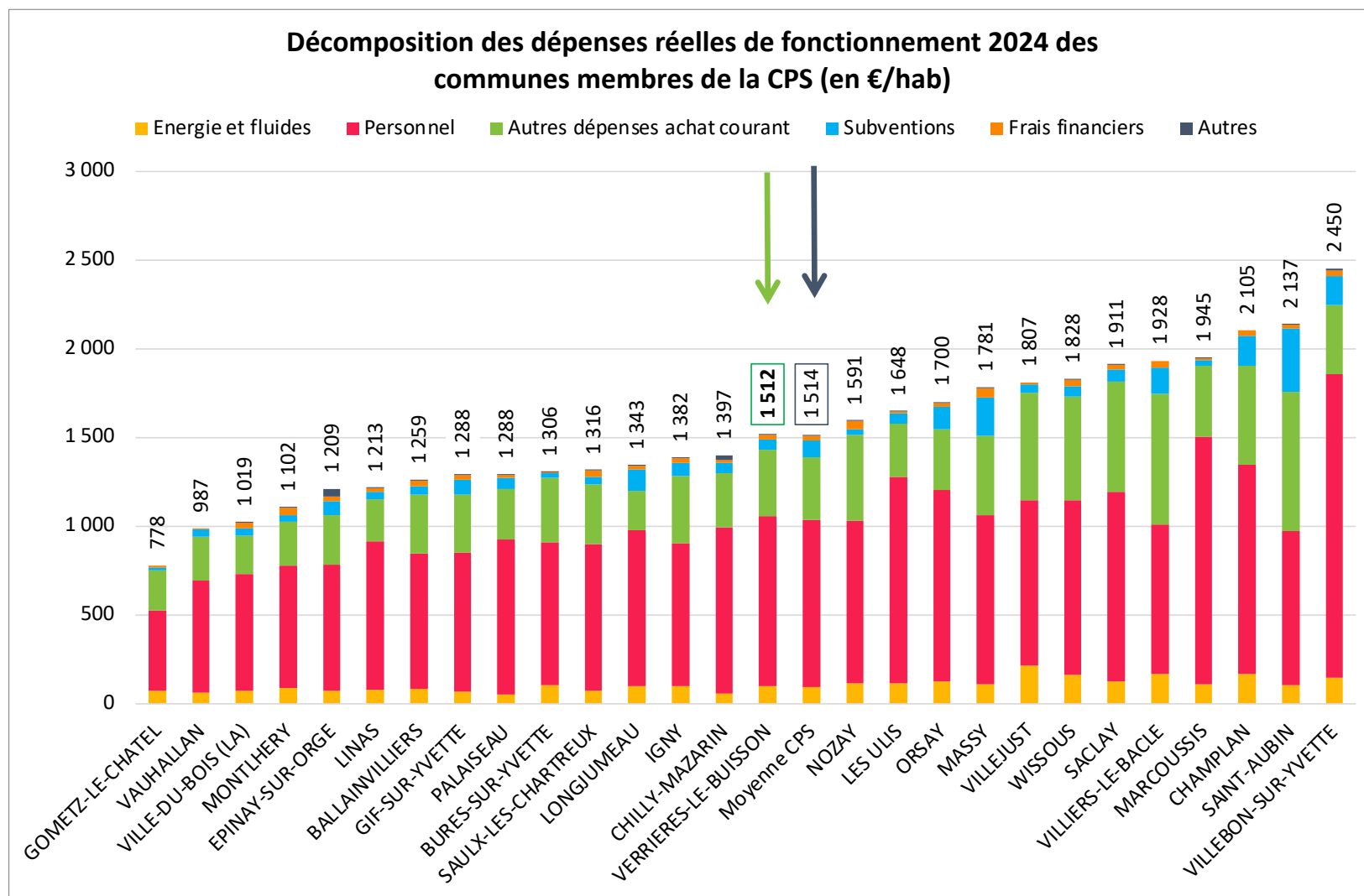
Evolution des charges de personnel (base 100 en 2018)



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des charges de fonctionnement

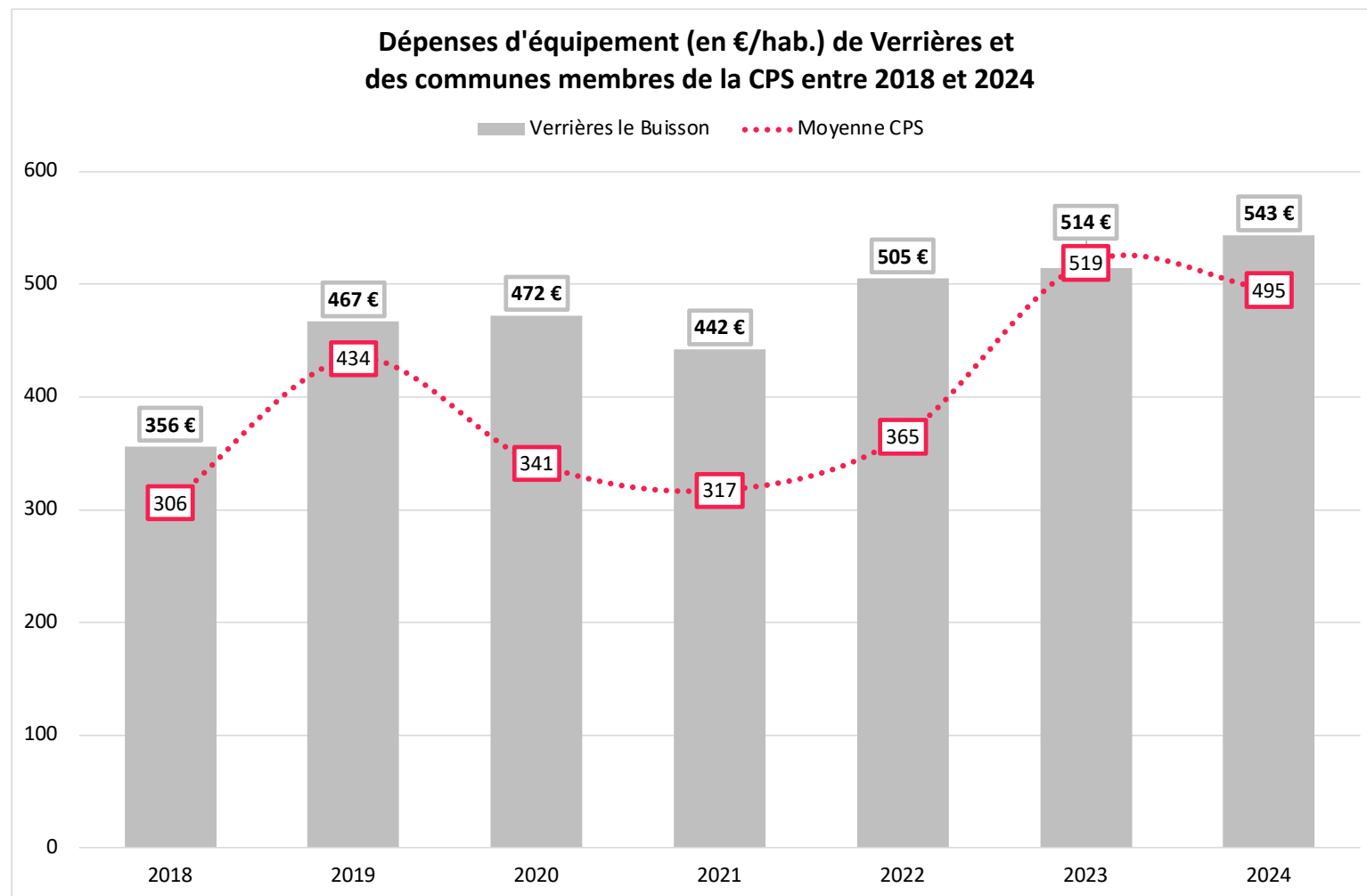
Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est lui en position médiane et égal par ailleurs à la moyenne de la CPS.



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution des dépenses d'investissement et du mode de financement

Le niveau des dépenses d'investissement par habitant a ainsi suivi une progression haussière depuis 2018, passant de 356€/hab en 2018 à 543€/hab en 2024 (point haut).
Ce niveau d'investissement est supérieur à celui de la moyenne CPS, de 20% environ sur la période.



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

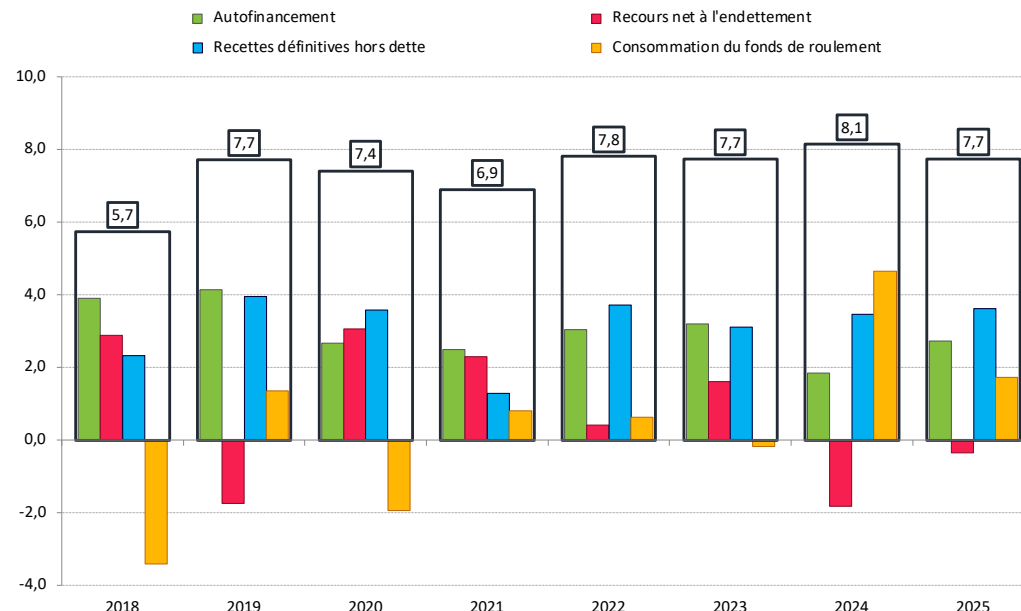
Evolution des dépenses d'investissement et du mode de financement

La Ville a soutenu un niveau d'investissements plutôt élevé sur le mandat, autour des 7,4M€ par an, financé d'abord par l'épargne brute et la mobilisation de subventions à bon niveau.

Ce qui a permis de recourir à l'emprunt de façon plutôt maîtrisée.

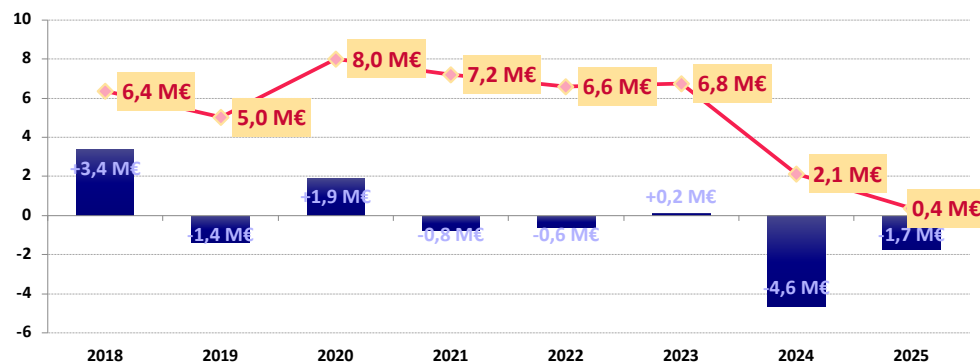
En 2024, la Ville n'a levé qu'un emprunt RAR2023 de 426k€ et a donc affiché un désendettement. En 2025, un montant de 1,8M€ est en cours de souscription.

Structure de financement des investissements (en M€)



Projection du fonds de roulement de Verrières-le-Buisson (en M€) : flux et stock

Flux de l'exercice Stock au 31/12



Elle a fait l'appoint certaines années en puisant dans son fonds de roulement pour couvrir le reliquat de besoin de financement. Toutefois ces deux dernières années, elle a privilégié particulièrement ce levier, de manière stratégique eu égard à l'environnement de taux élevé et à la dégradation des conditions de financement bancaires depuis cette date. Toutefois en 2025, cette stratégie a épuisé cette réserve, à quasi 0.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Evolution de l'investissement et des ratios

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an
Subventions d'investissement (dont RAR)	0,94	2,03	2,54	1,04	2,23	0,91	2,19	1,36	5,4%
FCTVA	1,22	1,53	0,86	0,00	1,08	2,01	1,14	2,23	9,0%
TA	0,15	0,14	0,14	0,18	0,40	0,07	0,12	0,03	-20,9%
Autres recettes d'investissement	0,02	0,24	0,04	0,07	0,01	0,10	0,00	0,00	-100,0%
TOTAL DES RRI (hors dette)	2,3	3,9	3,6	1,3	3,7	3,1	3,5	3,6	6,4%
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an
Dépenses d'équipement	5,73	7,71	7,40	6,87	7,81	7,73	8,14	7,74	4,4%
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DRI (hors dette)	5,7	7,7	7,4	6,9	7,8	7,7	8,1	7,7	4,4%
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an
Emprunts souscrits	4,50	0,00	4,80	4,00	2,25	3,60	0,43	1,80	
Emprunts remboursés	1,61	1,74	1,72	1,70	1,84	2,00	2,24	2,14	
Var dette	2,9	-1,7	3,1	2,3	0,4	1,6	-1,8	-0,3	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Var sur un an
Epargne brute	3,91	4,14	2,68	2,49	3,04	3,21	1,86	2,78	50,0%
Taux d'épargne brute	17,3%	18,2%	12,1%	11,3%	13,2%	13,0%	7,6%	11,0%	45,5%
Encours de dette	14,47	12,72	15,84	18,12	18,53	20,14	18,33	17,99	-2%
Fonds de roulement	6,38	5,02	8,03	7,22	6,59	6,77	2,12	0,41	
Encours de dette net du fonds de roulement	8,09	7,71	7,81	10,90	11,95	13,38	16,21	17,57	
Capacité de désendettement	3,7	3,1	5,9	7,3	6,1	6,3	9,9	6,5	-34,6%
Capacité de désendettement nette du fdr	2,1	1,9	2,9	4,4	3,9	4,2	8,7	6,3	

Les dépenses d'équipement se maintiennent sur la période sur une tendance soutenue (autour de 7,3M€/an en moyenne, avec un niveau au-dessus ces 4 dernières années).

La ville renouerait en 2025 avec une levée d'emprunt plus marquée (1,8M€), atténuant la tendance au désendettement affirmée de 2024.

Le fonds de roulement a servi ces deux dernières années de réserve prioritairement mobilisée pour couvrir le besoin de financement, par préférence face à un cout de la dette renchérie (hausse des taux). Toutefois jusqu'à l'épuisement à fin 2025, perdant son statut de réserve pour la suite.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Projections 2026/2032 (avec impacts PLF26 version initiale)

ROB 2026 VLB

Hypothèses de projection :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses du 011 arrimées à inflation	Produits fiscaux selon revalorisation forfaitaire (+1%) et dynamique propre atone de +0,2%
	Masse salariale progressant de +3% en 2026 et années suivantes	Mesures votées par PLF: - accentuation écrêtement DGF - impact DILICO 2 (prélèvement)
	Hausse cotisation CNRACL de 3 pts/an jusqu'en 2028	Reprise progressive DMTO
Investissement	Charges de gestion courante arrimées à l'inflation.	DSC, subventions CAF constantes
	niveau moyen d'investissement sur la période 2027_2032 de 3M€/an de crédits nouveaux (2M€ en 2026)	

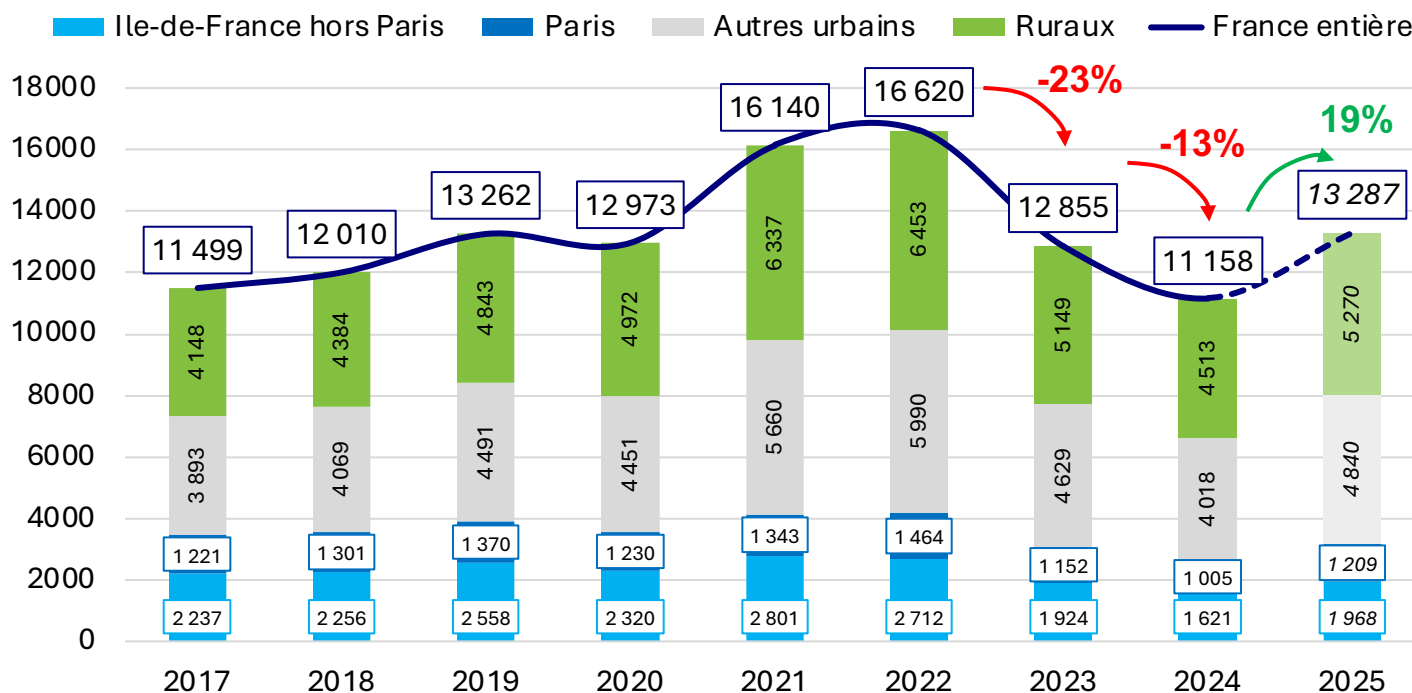
5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

ROB 2026 VLB

Contexte

Après la baisse drastique des produits de DMTO (cessions immobilières en berne en raison de la hausse des taux d'intérêt et du contexte morose : -23% en 2023, et à nouveau -13% en 2024), une reprise des ventes et donc des produits perçus par les collectivités a été constatée, qui devrait être de l'ordre de +15 à +20% en 2025.

**Evolution des DMTO touchés par les Départements + Paris + Coll
uniques + Mét Lyon depuis 2017 (en M €)**



Reprise d'une
dynamique
DMTO en
2025 et
suivantes ?

...

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

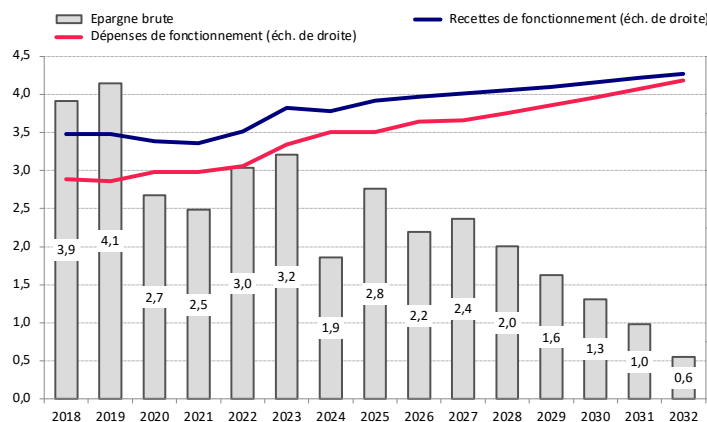
Projections 2026/2032 (avec impacts PLF26 version initiale)

avec niveau d'investissements à 3M€ sur période (2M€ en 2026), recours nécessaire à l'emprunt

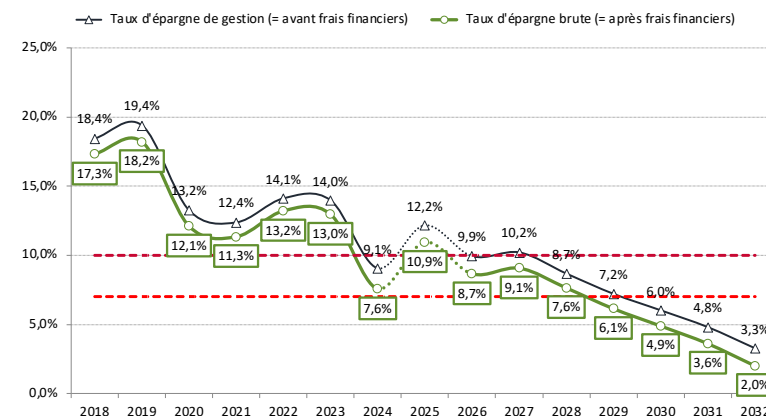
Le maintien d'un niveau moyen de 3M€ d'investissements nouveaux par an sur toute la période prospective, imposerait le recours à l'emprunt en complément de financement à compter de 2028 pour un montant de 0,7M€ et d'environ 2,5M€ les années suivantes, soit un global de 12M€ levés d'ici 2032, **sans grever en tant que tel le niveau de l'encours** (les levées annuelles étant proches des remboursements annuels du capital existant).

Toutefois la cible de pilotage prioritaire s'avère être l'évolution de l'épargne brute. La dégradation de l'épargne brute (passage sous le seuil d'alerte en 2029) viendrait détériorer nettement à compter de 2031 la capacité de désendettement, qui franchirait le seuil d'alerte.

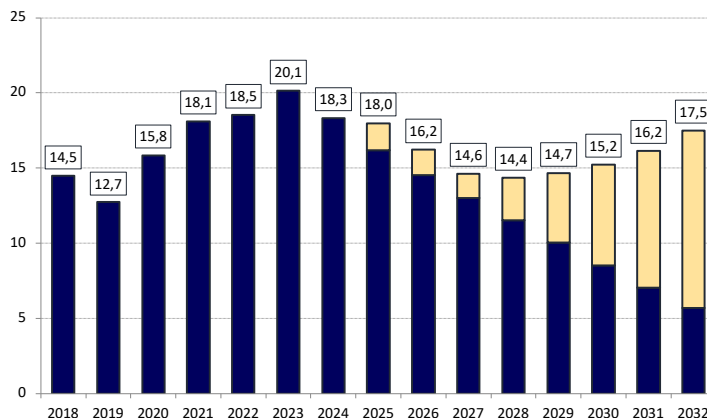
Evolution de l'épargne brute de Verrières-le-Buisson (en M€)



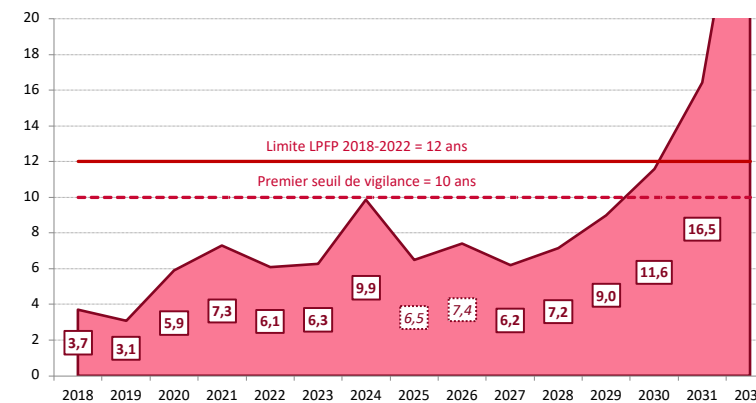
Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



Dettes au 31/12 de Verrières-le-Buisson (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement de Verrières-le-Buisson (en années)



Investissements nouveaux 2026 à 2M€ et années suivantes à 3 M€ chaque année = besoin poursuite mobilisation emprunt dès 2028

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Projections 2026/2032

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ / an
Foncier bâti (chap. 73 partiel)	6,35	6,53	6,64	14,20	14,68	16,94	17,60	17,90	16,0%	18,21	18,58	18,94	19,27	19,61	19,95	20,30	1,8%
TH (chap. 73 partiel)	7,11	7,28	7,37	0,21	0,24	0,31	0,33	0,26	-37,6%	0,27	0,27	0,28	0,28	0,29	0,29	0,30	1,8%
DMTO (chap. 73 partiel)	1,24	1,41	1,64	1,57	1,45	0,99	0,75	0,88	-4,8%	0,92	0,97	0,98	1,00	1,02	1,03	1,05	2,6%
Autre fiscalité et compensations (reliquat chap. 73 et chap. 74 partiel)	0,74	0,76	0,73	0,53	0,73	0,69	0,49	0,57	-3,6%	0,58	0,58	0,59	0,60	0,61	0,62	0,63	1,6%
Reversement DILICO (chap. 73 partiel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,09	0,17	0,17	0,08	0,08	0,08	0,00	-
AC (chap. 73 partiel)	2,49	2,49	2,29	2,29	2,27	2,27	2,29	2,29	-1,2%	2,29	2,29	2,29	2,29	2,29	2,29	2,29	0,0%
DSC (chap. 73 partiel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,08	0,11	0,15	-	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,0%
DGF (chap. 74 partiel)	1,27	1,16	1,05	0,94	0,82	0,79	0,76	0,66	-9,0%	0,41	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%
Subventions CAF (chap. 74 partiel)	0,81	0,78	0,86	0,60	0,75	0,79	0,70	0,70	-2,1%	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,0%
Recettes tarifaires (chap 70 partiel)	1,94	1,50	0,73	0,99	1,16	1,30	1,12	1,15	-7,3%	1,16	1,18	1,20	1,22	1,24	1,26	1,29	1,6%
Autres produits services et remboursements (reliquat chap 70 et chap 0)	0,47	0,62	0,58	0,42	0,52	0,39	0,31	0,31	-5,8%	0,39	0,39	0,39	0,40	0,40	0,40	0,40	3,8%
Autres recettes (reliquat chap 74, chap 75 et 77)	0,76	0,69	0,68	0,62	0,73	0,91	0,76	1,28	7,6%	1,33	1,34	1,34	1,35	1,36	1,36	1,37	1,0%
TOTAL DES RRF	23,2	23,2	22,6	22,4	23,4	25,5	25,2	26,1	1,7%	26,5	26,8	27,0	27,3	27,7	28,1	28,5	1,2%
- FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	0,00	-50,7%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	0,48	45,9%	0,55	0,60	0,66	0,72	0,78	0,85	0,93	10,0%
- SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	0,10	-1,1%	0,12	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	3,3%
- DILICO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	-	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
RRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	22,6	22,8	22,1	21,9	23,0	24,7	24,5	25,3	1,6%	25,3	26,0	26,3	26,5	26,8	27,2	27,4	1,2%
Variation annuelle		0,8%	-2,9%	-0,9%	5,0%	7,5%	-0,9%	3,1%		0,2%	2,9%	0,8%	0,9%	1,3%	1,2%	0,9%	
Inflation (hors tabac et énergie)		1,1%	1,1%	1,6%	5,2%	5,1%	2,5%	1,0%		1,4%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	

La trajectoire fil de l'eau est contrainte par l'extinction rapide de la DGF forfaitaire selon les projections loi de finances, conjuguée à l'accentuation du prélèvement DILICO en 2026, dont le reversement est en plus conditionné à une politique de maîtrise des charges courantes (locale ou nationale) difficile à prévoir, car fortement dépendante des effets exogènes. Les recettes fiscales globales progressent doucement : la dynamique des bases fiscales communales reste plutôt atone (+0,2%/an projeté) et une reprise lissée du marché immobilier et des recettes DMTO est prise en compte. Les recettes tarifaires, de compensation et autres recettes sont arrimées sur l'inflation. Les subventions CAF et reversements (AC, DSC) sont estimées constantes sur la base 2025, les autres subventions sur le moyenné rétrospectif.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Projections 2026/2032

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ / an
Energie (chap. 011 partiel)	0,86	0,69	0,85	0,81	0,96	1,41	1,46	1,48	8,0%	1,50	1,52	1,55	1,58	1,60	1,63	1,66	1,6%
Autres charges à caractère général (reliquat chap 011)	4,01	3,97	4,11	4,06	4,29	4,65	4,94	4,52	1,7%	4,58	4,66	4,74	4,82	4,90	4,98	5,07	1,6%
Frais de personnel (chap 12)	12,34	12,50	12,94	13,07	13,26	13,83	14,34	14,80	2,6%	15,24	15,70	16,17	16,66	17,16	17,67	18,20	3,0%
CCAS (chap. 65 partiel)	0,30	0,35	0,35	0,40	0,30	0,30	0,30	0,30	0,0%	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	4,2%
Subventions aux associations (chap. 65 partiel)	0,37	0,42	0,52	0,43	0,40	0,38	0,35	0,32	-2,0%	0,33	0,33	0,34	0,34	0,35	0,35	0,36	1,6%
Autres dépenses de fonctionnement (reliquat chap. 65 et chap 67)	0,54	0,43	0,42	0,43	0,54	0,71	0,89	0,75	4,7%	0,75	0,77	0,78	0,79	0,81	0,82	0,83	1,6%
Frais financiers (chap. 66)	0,25	0,27	0,25	0,22	0,21	0,25	0,36	0,31	3,0%	0,32	0,29	0,27	0,28	0,30	0,32	0,35	1,6%
DRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	18,7	18,6	19,4	19,4	20,0	21,5	22,7	22,5	2,7%	23,1	23,7	24,2	24,9	25,5	26,2	26,9	2,6%
FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	0,00	-50,7%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%
FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	0,48	45,9%	0,55	0,60	0,66	0,72	0,78	0,85	0,93	10,0%
SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	0,10	-1,1%	0,12	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	3,3%
DILICO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29		0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DRF	19,3	19,1	19,9	19,9	20,4	22,3	23,4	23,4	2,8%	24,3	24,4	25,0	25,7	26,4	27,2	27,9	2,6%
		-1,0%	4,2%	0,0%	2,6%	9,2%	4,9%	0,0%		4,0%	0,4%	2,6%	2,7%	2,8%	2,8%	2,8%	

Le scénario projette une évolution déjà maîtrisée de la dépense :

- une dynamique « naturelle » de la masse salariale (GVT autour de 1,8% + effets CNRACL sur les 4 années qui viennent équivalents à +1%, soit une progression annuelle projetée de l'ordre de +3%) vient alimenter la progression de la dépense, de manière maîtrisée toutefois.
- Les dépenses de charges courantes sont projetées en suivant l'évolution de l'inflation estimée (+1,7%/an).
- Les frais financiers décélèrent très légèrement.

La Ville est assujettie au dispositif de prélèvement DILICO 1 et 2 envisagé pour 2026 (montée en charge). Qui vient alourdir le poids des prélèvements sur recettes déjà importants depuis quelques années pour VLB, au travers du FPIC puis du FSRIF et du prélèvement SRU, qui ont fait basculer la ville comme contributeur net à la péréquation, une fois défalqué ses propres dotations reçues.

5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

Projections 2026/2032

On note sur la période rétrospective un découplage manifeste dans la progression des charges et des produits, en défaveur des recettes. Celui-ci essaie de se résorber en 2022/2023, et ce malgré l'accélération des dépenses de fonctionnement, mais l'année 2024 voit l'écart s'accroître à nouveau fortement, sous l'effet d'un décrochement des recettes (baisse DMTO, baisse DGF etc...). Cet écart se poursuivrait avec un resserrement en 2025.

Croissance moyenne annuelle
des DRF

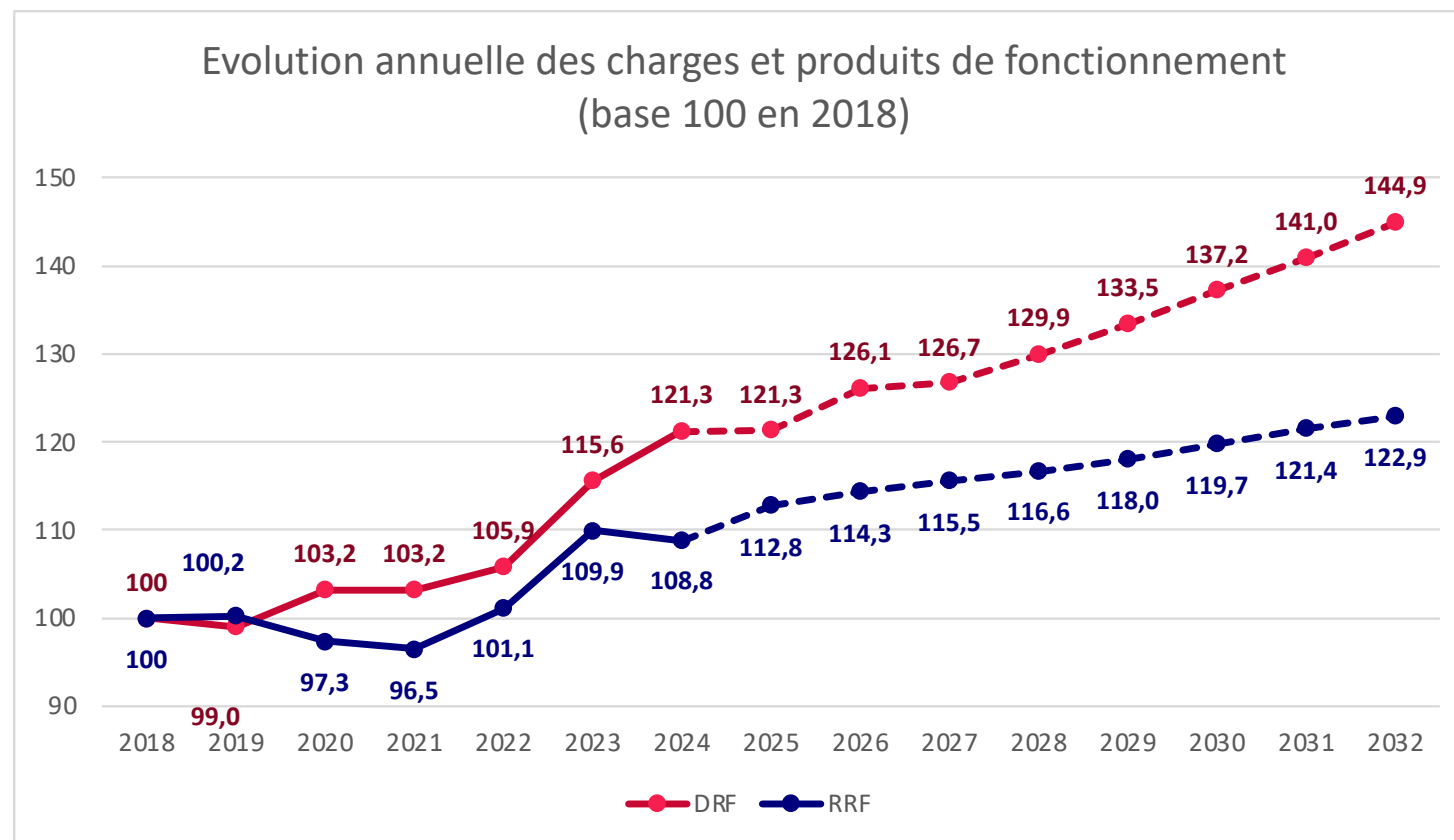
Entre 2018/2025 = +2,8%

Entre 2025 et 2032 = +2,6%

des RRF

Entre 2018/2025 = +1,7%

Entre 2025 et 2032 = +1,2%



5. Positionnement de VLB à l'approche de 2026

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Subventions d'investissement (dont RAR)	0,94	2,03	2,54	1,04	2,23	0,91	2,19	1,36	5,4%	0,86	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
FCTVA	1,22	1,53	0,86	0,00	1,08	2,01	1,14	2,23	9,0%	1,27	1,21	0,31	0,47	0,47	0,47	0,47
TA	0,15	0,14	0,14	0,18	0,40	0,07	0,12	0,03	-20,9%	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Autres recettes d'investissement	0,02	0,24	0,04	0,07	0,01	0,10	0,00	0,00	-100,0%	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RRI (hors dette)	2,3	3,9	3,6	1,3	3,7	3,1	3,5	3,6	6,4%	2,9	1,8	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses d'équipement	5,73	7,71	7,40	6,87	7,81	7,73	8,14	7,74	4,4%	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DRI (hors dette)	5,7	7,7	7,4	6,9	7,8	7,7	8,1	7,7	4,4%	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ / an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Emprunts souscrits	4,50	0,00	4,80	4,00	2,25	3,60	0,43	1,80		0,00	0,00	1,34	1,95	2,38	2,86	3,31
Emprunts remboursés	1,61	1,74	1,72	1,70	1,84	2,00	2,24	2,14		1,76	1,59	1,60	1,68	1,79	1,94	1,96
Var dette	2,9	-1,7	3,1	2,3	0,4	1,6	-1,8	-0,3		-1,8	-1,6	-0,3	0,3	0,6	0,9	1,4
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Var sur un an	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Epargne brute	3,91	4,14	2,68	2,49	3,04	3,21	1,86	2,78	50,0%	2,19	2,36	2,01	1,63	1,31	0,98	0,55
Taux d'épargne brute	17,3%	18,2%	12,1%	11,3%	13,2%	13,0%	7,6%	11,0%	45,5%	8,7%	9,1%	7,6%	6,1%	4,9%	3,6%	2,0%
Encours de dette	14,47	12,72	15,84	18,12	18,53	20,14	18,33	17,99	-2%	16,23	14,63	14,38	14,65	15,24	16,16	17,51
Fonds de roulement	6,38	5,02	8,03	7,22	6,59	6,77	2,12	0,41		1,70	1,31	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Encours de dette net du fonds de roulement	8,09	7,71	7,81	10,90	11,95	13,38	16,21	17,57		14,52	13,32	13,38	13,65	14,24	15,16	16,51
Capacité de désendettement	3,7	3,1	5,9	7,3	6,1	6,3	9,9	6,5	-34,6%	7,4	6,2	7,2	9,0	11,6	16,5	31,7
Capacité de désendettement nette du fdr	2,1	1,9	2,9	4,4	3,9	4,2	8,7	6,3		6,6	5,6	6,7	8,4	10,8	15,4	29,9

Pour tenir l'objectif du portage d'une enveloppe d'investissements nouveaux de 3M€/an, la commune serait contrainte de continuer à recourir à l'emprunt les années qui viennent, pour environ 12M€ d'ici 2032, d'autant que le fonds de roulement est épuisé. L'encours resterait toutefois peu impacté en niveau de valeur : poursuite décélération jusqu'en 2028 pour un point bas à 14,5M€, puis légère reprise de pentification pour revenir un peu plus haut que 17,5M€ en 2032 (-0,8M€ d'évolution d'ici 2032 par rapport au niveau actuel donc), ce niveau d'investissement permettant de souscrire un niveau d'emprunt nouveau proche de l'annuité remboursée.

L'enjeu vient d'abord de l'épargne brute affaiblie que la ville parvient à dégager sur la période, qui s'inscrirait rapidement en zone d'alerte et conduirait dès lors à une dégradation associée de la capacité de désendettement.

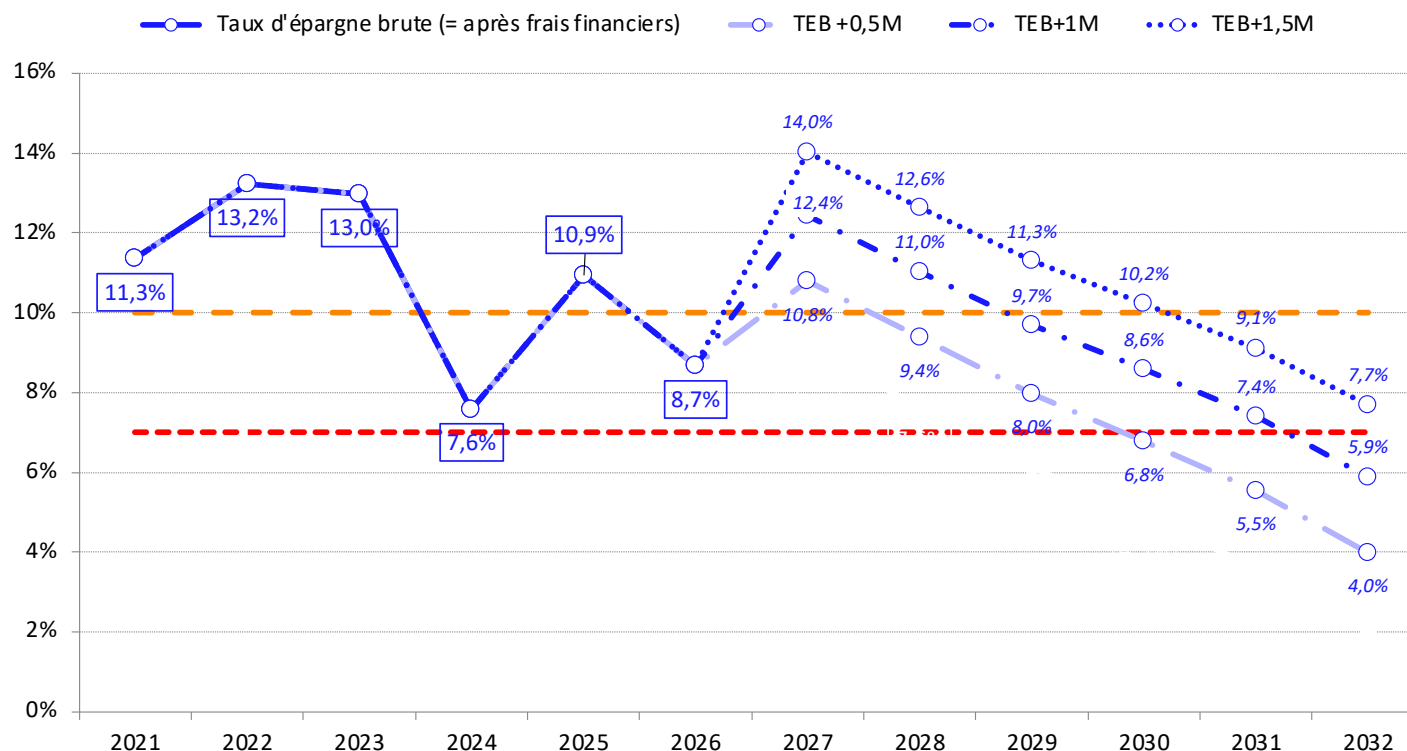
L'effort de vigilance doit être porté sur l'autofinancement.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2026

Sensibilités

Simulations d'évolution du taux d'épargne par abondement de l'épargne, avec niveau de 3M€/an d'investissements

Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



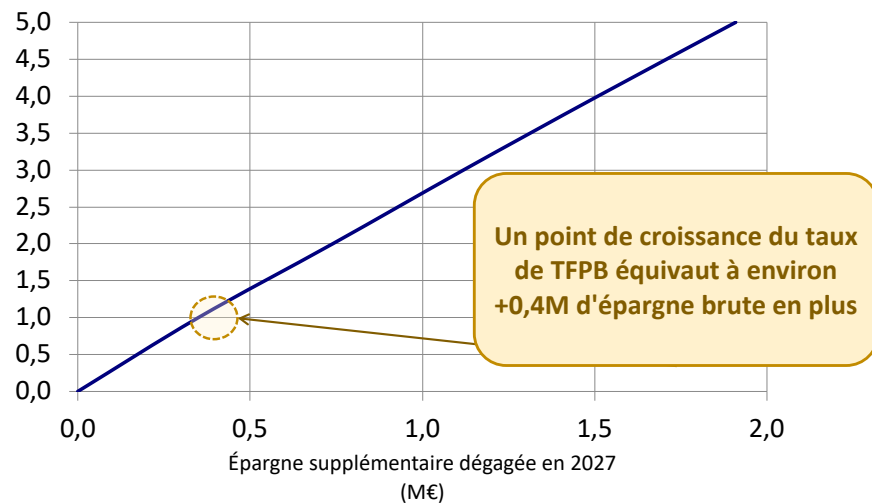
Un dégagement de +1,5M€ d'épargne brute à compter de 2027 semblerait nécessaire pour éviter une entrée en zone d'alerte en fin de période, sans déjouer toutefois la tendance baissière.

Un dégagement de +2M€ à partir de 2027 rendrait l'objectif d'évitement de la zone de vigilance d'ici 2032 plus atteignable.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2026

Sensibilités

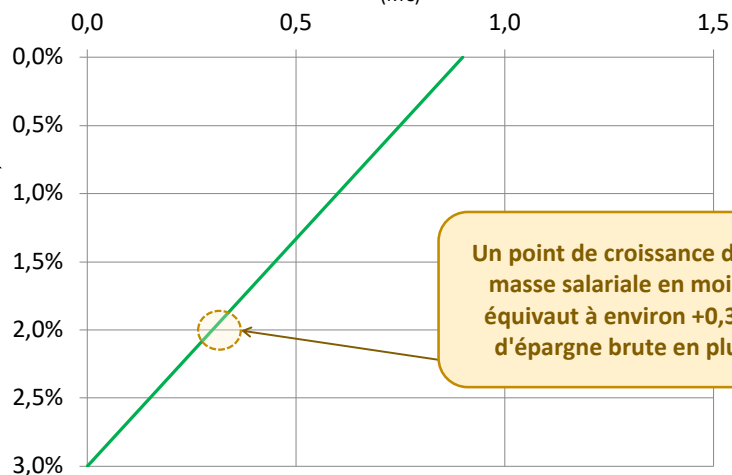
Épargne supplémentaire dégagée en 2027 selon l'évolution du taux de foncier bâti



Épargne supplémentaire dégagée en 2027 selon la dynamique annuelle de la masse salariale post 2025

Épargne supplémentaire dégagée en 2027 (M€)

dynamique annuelle de la masse salariale post 2025 (en %)



Un point de croissance de la masse salariale en moins équivaut à environ +0,3M d'épargne brute en plus